#### RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Présenté

au Sénat académique

du 23 août 2013

#### TABLE DES MATIÈRES

1.	Reco	nfiguration des programmes de Baccalauréat en sciences forestières	2
2.	Reco	nfiguration du programme de Diplôme préparatoire aux sciences de la santé (DSS)	57
3.	Reco	nfiguration des programmes de 1 <sup>er</sup> cycle en psychologie	75
	3.1.	Spécialisation en psychologie	75
	3.2.	Majeure en psychologie	116
	3.3.	Mineure en psychologie	139
4.	Reco	nfiguration du Baccalauréat en arts visuels	146
5.	Reco	onfiguration de la Mineure en sciences religieuses	170
6.	Reco	onfiguration de programme B.A. (Majeure en études familiales)	179
7.	Modi	fications au programme de Maîtrise en sciences appliquées	211
8.	Modi	fication au règlement sur la reconnaissance des acquis (règlement 9.9)	219
9.	Prog	rammes en régime coopératif en sciences	225
10.	Résc	olutions transmises pour information	237
	10.1.	Créations de cours	237
	10.2.	Abolition de cours	238
	10.3.	Reconfiguration des programmes	239

## 1. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT EN SCIENCES FORESTIÈRES (RÉGIME RÉGULIER ET COOPÉRATIF) (DOC. 50/12-13)

#### R: 03-CPR-130620

« Sous réserve de modifications mineures et dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux programmes de Baccalauréat en sciences forestières (régimes régulier et coopératif) afin qu'ils deviennent le Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier) et le Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif). »

Vote: unanime.

#### Proposition pour le Sénat académique

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées aux programmes de Baccalauréat en sciences forestières (régimes régulier et coopératif) afin qu'ils deviennent le Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier) et le Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif). »

#### R: 04-CPR-130620

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création du sigle RESN (ressources naturelles). »

Vote: unanime.

#### Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte la création du sigle RESN (ressources naturelles). »

50/12.13 conigé



Le 20 janvier 2013

Monsieur Neil Boucher, président Comité des programmes Université de Moncton Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

REGISTRARIAT
CAMPUS DE MONCTON

2 8 MARS 2013

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur,

Je viens vous soumettre le projet de reconfiguration des programmes de baccalauréat en sciences forestières (régimes régulier et coop) pour présentation au Comité des programmes.

Les présentes propositions ont été dûment adoptées par les membres du conseil de la Faculté de foresterie lors d'une réunion tenue le 14 décembre 2012.

Comme vous pourrez le constater, la Faculté a profité de la reconfiguration pour remodeler ses programmes d'études afin notamment de tenir compte des recommandations formulées dans l'étude commandée par le Conseil des gouverneurs pour relancer la formation en foresterie à l'Université de Moncton. Cette étude, réalisée par monsieur Claude Godbout, recommandait notamment :

- de réviser la programmation afin de la rendre plus attrayante en y intégrant une composante environnementale et en mettant l'accent sur l'apprentissage en milieu réel, et
- de modifier le nom des programmes.

Les présentes propositions ont aussi été formulées dans le contexte où les programmes de foresterie doivent répondre aux exigences fixées par le Bureau canadien d'agrément

en foresterie, de manière à ce que les diplômées et diplômés soient admissibles à l'accréditation auprès des organisations professionnelles de foresterie.

Compte tenu du besoin de redresser rapidement la situation des inscriptions en foresterie en proposant des programmes reflétant mieux la nature intrinsèque de la formation dans le domaine et étant donné que ses programmes dépendent peu des autres programmes d'études, la Faculté souhaite par ailleurs que les programmes reconfigurés entrent en vigueur dès le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Tout en demeurant à votre disposition pour plus de renseignements, je vous prie de recevoir, Monsieur le Vice-recteur, l'expression de ma haute considération.

Le doyen des Études,

Jacques Paul Couturier, Ph.D.

p.j.

c.c.: Monsieur Paul Albert, vice-recteur, UMCE Monsieur Hector Adégbidi, chef de secteur



Le 15 janvier 2013

Monsieur Francis Leblanc, doyen Faculté des sciences Université de Moncton Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

Monsieur.

Comme suite à notre échange de courriels, je viens vous confirmer que la Faculté de foresterie souhaite inclure le cours FSCI1003 comme cours obligatoire dans son programme reconfiguré de baccalauréat en aménagement des forêts (nouvelle appellation proposée du baccalauréat en sciences forestières). Le cours permettrait aux étudiantes et étudiants inscrits au programme de rencontrer les exigences de la formation générale – OFG1 – Initiation au travail intellectuel universitaire.

Les membres du Conseil de la faculté jugent que ce cours, comme conçu par votre faculté, répond bien aux besoins des étudiantes et étudiants en foresterie. Son contenu les outillera adéquatement pour la poursuite de leurs études dans les cours de leur discipline principale, la foresterie, ainsi dans les disciplines connexes et choix. Compte tenu du nombre d'inscriptions en foresterie, l'utilisation du cours FSCI1003 aura pour effet d'éviter la duplication de l'offre de cours et la réalisation de gains d'efficacité au moment de la livraison du cours.

Tout en espérant que la Faculté des sciences acceptera la présente demande, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le doyen des Études,

Jacques Paul Couturier, Ph.D.

165, boulevard Hébert Edmundston (Nouveau-Brunswick) E3V 2S8 Canada Téléphone : (506) 737-5066

Télécopieur : (506) 737-5373

Courriel: doyen@umce.ca

Francis LeBlanc <francis.leblanc@umoncton.ca>

28 février 2013 14:46

À: Jacques Paul Couturier

RE: Demande d'utilisation du cours FSCI1003

Bonjour Jacques Paul,

Suite à ta demande, le Conseil a adopté la résolution suivante:

« Que le Conseil de la Faculté des sciences accepte que le cours FSCI1003, conçu spécifiquement pour les étudiantes et étudiants inscrits en sciences, soit suivi par les étudiantes et étudiants de la Faculté de foresterie. »

Bien cordialement.

Francis LeBlanc Doyen Faculté des sciences Université de Moncton Moncton, N.-B., E1A 3E9, Canada tél.: (506) 858-4301, fax.: (506) 858-4541 francis.leblanc@umoncton.ca http://professeur.umoncton.ca/umcm-leblanc\_francis/

----Message d'origine----De : Jacques Paul Couturier Envoyé: 15 janvier 2013 11:11

À : Francis LeBlanc

Objet: Demande d'utilisation du cours FSCI1003

Bonjour Francis,

Tu trouveras en fichier joint une demande de la Faculté de foresterie qui fait suite à notre échange de courriel concernant le cours FSCI1003.

Cordialement,

Jacques Paul

Jacques Paul Couturier, Ph.D. Doyen des études et doyen par intérim, Faculté de foresterie Université Moncton, campus d'Edmundston 165, boulevard Hébert Edmundston, NB E3V 2S8 Canada

Courriel: Jacques.Paul.Couturier@umoncton.ca

Téléphone ; 506.737.5003 Télécopieur: 506.737.5373

L'information contenue dans ce courriel et dans n'importe quelle annexe est CONFIDENTIELLE et vise uniquement la personne à qui s'adresse ce message. Toute autre distribution, copie ou divulgation est strictement interdite. Si nous vous avons transmis ce message par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par retour de courriel et détruire l'original ainsi que les annexes sans en faire de copie.

Université de Moncton, campus d'Edmundston 165, boulevard Hébert, Edmundston (N.-B.) E3V 2S8 http://www.umce.ca/

L'information contenue dans ce courriel (y compris les pièces jointes) est confidentielle et vise uniquement son destinataire ou ses destinataires. Toute autre distribution, copie ou divulgation est interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez nous aviser et éliminer ce courriel, ainsi que les pièces jointes, de votre système informatique et de vos dossiers.

## <u>CPR-1-ÉNONCÉ DE PROGRAMME (PROGRAMMES SPÉCIALISÉS, COMBINÉS, ARTICULÉS, DE SPÉCIALISATION, DE MAJEURE ET BIDISCIPLINAIRE)</u>

## L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT

#### 1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier) (Modification proposée au titre actuel de Baccalauréat en sciences forestières)

- 1.1 Faculté : Faculté de foresterie
- 1.2 Unité(s) responsable(s) du programme : Secteur sciences forestières
- 1.3 Titre du programme : Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier)
- **1.4 Diplôme accordé :** B. Am. For. (régime régulier)
- 1.5 Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> juillet 2014

#### 2. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROGRAMME RECONFIGURÉ

#### Préambule

Ce programme a été développé à partir du programme de Baccalauréat en sciences forestières (régime régulier), maintenant nommé Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier), en tenant compte des quatre situations suivantes :

- i. Rendre conforme le programme en fonction des objectifs de la reconfiguration des programmes, qui vise à uniformiser le nombre de crédits d'un baccalauréat à 120 et à inclure des cours de formation générale qui couvrent les neuf volets suivants :
  - Initiation au travail intellectuel universitaire;
  - Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation;
  - Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne;
  - Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité;
  - Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences;
  - Sensibilité aux arts et lettres;
  - Capacité de penser logiquement et de manière critique;
  - Capacité de s'exprimer en français;
  - Capacité de s'exprimer en anglais.
- ii. Respecter les exigences et les normes du Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF). Ces « normes décrivent les éléments obligatoires [...] qui sont jugés indispensables » dans la formation de professionnelles et de professionnels en foresterie :
  - Dynamique de l'arbre et des peuplements forestiers;
  - Écopaysage, structure et fonction de la forêt;
  - Gestion forestière;
  - Économie et gestion en foresterie;
  - Compétences en leadership communication et raisonnement critique;
  - Collecte et analyse d'information;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> BCAF. 2008. Les Normes académiques pour l'Agrément des Programmes d'enseignement universitaire en Foresterie au Canada. 28 p.

• Professionnalisme et éthique.

Ces « normes sont parfaitement harmonisées aux *Normes de certification pour la profession de forestier au Canada* et correspondent précisément aux exigences de compétences et de connaissances requises pour l'admission à la pratique professionnelle définies par les organismes membres du BCAF, soit les Associations de forestiers professionnels du Canada »<sup>2</sup>.

iii. Prendre en considération les recommandations émises dans le Rapport Godbout, adoptées comme plan d'action par la Faculté de foresterie et validées par le Conseil des gouverneurs.

Devant la baisse des inscriptions enregistrée au cours des dernières années à la Faculté de foresterie, les membres du Conseil des gouverneurs ont mandaté Claude Godbout, ancien vice-recteur et ancien doyen de la Faculté de foresterie de l'Université Laval, pour dresser l'état de la situation à la Faculté, étudier les mesures d'ajustement prises par les autres universités, analyser celles envisagées ici et proposer à l'Université des pistes de solution pour la mise en place d'un plan de relance de la formation en foresterie. Déposé en décembre 2011, le rapport Godbout, intitulé *Pistes pour favoriser l'essor de la formation en foresterie au campus d'Edmundston de l'Université de Moncton*, émet 34 recommandations qui se déploient autour de trois grandes thématiques : le recrutement, la programmation ainsi que l'organisation administrative et académique.

Sur le plan de la programmation, il recommande à la Faculté de bonifier son offre en y ajoutant une composante environnementale, de renforcer l'apprentissage en milieu de travail et de modifier le nom du programme afin de refléter ces changements et de le rendre plus attractif. C'est dans ce contexte que le nom du programme de Baccalauréat en sciences forestières (régime régulier) est devenu Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier).

iv. Répondre aux exigences du nouveau régime pédagogique de l'Université de Moncton qui ne comptabilise plus les heures de laboratoires/travaux pratiques effectuées dans le cadre de cours théoriques. Il a donc fallu effectuer des ajustements à certains contenus de cours, à la répartition des heures accordées au volet théorique et aux heures de laboratoires ainsi qu'à la valeur des crédits de certains cours. Lorsque jumelé à d'autres modifications de cours, le nouveau programme présenté propose un total de 30 nouveaux cours et 29 abolitions de cours.

#### 2.1 Objectifs du programme

Le programme vise à former des forestières et des forestiers professionnels aptes à gérer l'ensemble des ressources forestières dans une perspective de durabilité de l'environnement. Il permet aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des compétences en sciences de la nature, en sciences de l'aménagement et en sciences humaines qui les rendent capables de participer à la conception, la planification, l'exécution et l'évaluation de projets d'aménagement intégré des ressources forestières en général et plus particulièrement ceux axés sur la gestion des ressources de l'environnement forestier, leurs produits et leur mise en valeur. De nombreuses applications pratiques sont incorporées au contenu du programme permettant aux étudiantes et aux étudiants de développer les connaissances et les compétences requises pour maîtriser l'utilisation des technologies de pointe dans le secteur forestier. Les étudiantes et les étudiants sont également préparés pour accéder aux programmes d'études de cycles supérieurs tels que la maîtrise en sciences forestières et la maîtrise en environnement.

2	T1		1	
4	Ih	i.	d	

Rapport du CPR au SAC Page 8

## 2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs (cours magistraux, stages, séminaires, etc.).

La nature appliquée de la formation en aménagement des forêts entraîne la mise en œuvre de différentes méthodes pédagogiques soit par :

- Des cours magistraux qui sont essentiels pour l'acquisition de certaines connaissances fondamentales:
- Des séminaires, des débats et des conférences qui visent à susciter une réflexion et développer l'esprit critique des étudiantes et des étudiants face aux concepts et aux différentes pratiques de l'industrie forestière;
- Des travaux pratiques sur le terrain et en laboratoires, des visites de sites expérimentaux et d'entreprises forestières ainsi que de la collecte de données qui visent à initier les étudiantes et les étudiants à la démarche de planification et de mise en valeur des ressources forestières ainsi qu'à les introduire à la recherche scientifique en foresterie;
- Un projet de fin d'études qui vise à intégrer et à mettre en pratique les connaissances et les compétences qui ont été acquises pendant le cheminement académique. Un sujet original doit être présenté (à l'écrit et à l'oral) tout en respectant une approche de recherche scientifique.
- Des activités de terrain obligatoires (pour un total de quatre) qui visent, au départ, à initier les étudiantes et les étudiants à la connaissance du milieu forestier pour graduellement les amener à bonifier et à intégrer les notions et les connaissances théoriques vues dans différents cours par le biais de travaux pratiques effectués sur le terrain<sup>3</sup>. Une description des activités de terrain est présentée dans l'encadré ci-dessous.

#### Description des activités de terrain

Activités de terrain/laboratoire, dans un contexte de travail individuel ou en équipe, permettant de...

FORS1111 – Activités de terrain I : ... développer des compétences de niveau élémentaire de la pratique professionnelle. Carte, déplacement en forêt, reconnaissance du milieu, inventaire et visite. Durée d'une semaine (début mai).

FORS2111 – Activités de terrain II : ... développer des compétences de niveau intermédiaire de la pratique professionnelle. Évaluation monétaire d'un lot boisé, classification écologique de stations, manipulations éco-physiologiques. Durée d'une semaine (début mai).

FORS3111 – Activités de terrain III : ... développer des compétences de niveau avancé de la pratique professionnelle. Opérations forestières; audits de performance; routes, ponts et ponceaux en forêt; usines de transformation du bois et amélioration des procédés. Durée d'une semaine (fin août-début septembre).

FORS4111 – Activités de terrain IV: ... développer des compétences de niveau avancé de la pratique professionnelle. Inventaire multi-ressources; prescriptions sylvicoles; planification d'interventions en forêt; amorce du plan d'aménagement intégré. Durée d'une semaine (fin août-début septembre).

Enfin, la Faculté de foresterie encourage ses étudiantes et ses étudiants à s'impliquer et à participer à diverses activités organisées à l'extérieur de la Faculté de foresterie. Par exemple, les étudiantes et les étudiants sont sollicités pour :

- Être guides lors de visites des élèves à la Forêt expérimentale;
- Participer à l'organisation et la tenue annuelle du Salon de la forêt à Edmundston;

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Il est à noter que les sorties terrains ne sont pas exclusives aux activités de terrain obligatoires prévues. Des sorties ou des activités pratiques sur le terrain sont également intégrées aux cours du programme en aménagement des forêts (régime régulier).

#### Formulaire CPR-1 (Énoncé de programme)

• Représenter la Faculté de foresterie auprès des organisations provinciales ou nationales tel que l'Institut forestier du Canada.

Ces activités permettent aux étudiantes et aux étudiants de se créer un réseau, de se familiariser avec les différents aspects de la profession et de développer leur professionnalisme.

#### 2.3 Résultats attendus

Au terme de sa formation, la diplômée et le diplômé du Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier) est apte à devenir une forestière et un forestier professionnel ou une ingénieure ou ingénieur forestier, selon la province (association professionnelle) où la profession sera exercée. Elles ou ils sont les premiers responsables de la gestion des forêts et ont acquis les connaissances, les aptitudes et les compétences nécessaires pour œuvrer à leur propre compte ou à l'emploi du secteur privé, public ou parapublic.

Le programme de Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier) est normalement soumis à une évaluation tous les six ans en vue de l'obtention de l'agrément décerné par le Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF). Cet organisme peut accepter ou non de renouveler l'agrément pour une période s'échelonnant de un à six ans (maximum). Le programme a jusqu'à présent obtenu l'agrément sans condition.

Le dernier agrément du Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier) a eu lieu en 2010 pendant la transition entre le programme de quatre ans (actuel) et celui de cinq ans. Comme le programme de quatre ans n'avait pas encore à l'époque de diplômés, l'agrément a été accordé pour une durée de trois ans. La prochaine visite des évaluateurs du BCAF est prévue en mars 2013 en vue d'obtenir une extension de l'agrément du programme actuel pour trois années supplémentaires.

Le programme, une fois reconfiguré, devra à nouveau être soumis au processus de l'agrément. L'importance de rencontrer les exigences de l'agrément national limite la marge de manœuvre quant aux modifications de contenu du programme que la Faculté de foresterie peut faire pour répondre aux exigences de la reconfiguration.

Puisque le Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier) est agréé par le Bureau canadien d'agrément en foresterie, les diplômées et les diplômés sont admissibles aux corporations professionnelles canadiennes dont l'Association des forestiers agréés du Nouveau-Brunswick et l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.

#### 3. <u>La formation fondamentale</u>

Dans sa composante de formation fondamentale, le Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier) repose sur des cours de la discipline principale, la foresterie, et des cours de disciplines connexes portant sur les technologies, les mathématiques appliquées, les sciences de la vie et de la terre appliquées ainsi que les sciences humaines. Formant des professionnels praticiens de terrain, le Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier) est composé de plusieurs cours qui sont accompagnés de laboratoires et d'exercices pratiques permettant aux apprenants d'intégrer à leur formation l'utilisation des instruments et des outils propres à la profession, ce qui donne ainsi aux diplômées et aux diplômés les aptitudes nécessaires pour être immédiatement opérationnels dans leur premier emploi.

## 3.1 Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre.

Le programme vise à préparer les étudiantes et les étudiants à devenir des professionnels capables de gérer de façon durable les ressources de l'environnement forestier. Pour ce faire, la formation fondamentale se déploie en trois étapes. Il est à noter que chaque étape énumère les principaux cours et ne représente pas une liste exhaustive (consultez la section 3.3 pour une énumération complète des cours).

#### Étape 1

La première étape de la formation fondamentale est liée à l'acquisition de notions de base et connexes en foresterie ainsi qu'à la connaissance du milieu forestier et des technologies forestières. Ceci se fait par le biais des cours de sciences et de sigle FORS et RESN<sup>4</sup> suivants :

CHIM1113 Chimie générale IA	RESN1103 Végétation forestière
FORS1053 Rôles socio-économ. des forêts	RESN1203 Botanique forestière
FORS1133 Technologies forestières	STAT2653 Statistique descriptive

MATH1153 Intro math des affaires

#### Étape 2

La deuxième étape de la formation fondamentale transmet à l'étudiant et à l'étudiant les connaissances requises des domaines connexes et la connaissance détaillée des différentes composantes des ressources naturelles du milieu forestier, leurs dynamiques et leurs techniques de gestion en faisant appel à des cours spécifiques.

FORS2093 Dendrométrie	FORS3533 Science et technologie du bois
FORS2123 Sylviculture fondamentale	RESN2003 Processus écophysiologiques
FORS2142 Dynamique des peuplements	RESN2013 Environnement physique
FORS3013 Protection des forêts	RESN2213 Faune du milieu forestier
FORS3052 Aménagement écosystémique	RESN2232 Télédétection et photo-inter.
FORS3153 Économie forestière	RESN2442 Introduction aux SIG
FORS3403 Récolte et transport des bois	

#### Étape 3

Enfin, la troisième étape de la formation fondamentale amène l'étudiante et l'étudiant à intégrer les diverses composantes acquises lors de l'étape précédente afin de compléter la formation de la forestière et du forestier professionnel.

FORS3033 Sylviculture appliquée	FORS4253 Gestion intégrée des forêts I
FORS4033 Plan d'intervention en forêt	FORS4353 Gestion intégrée des forêts II
FORS4063 Relations hum. + publ. en for.	FORS4943 Projet de fin d'études I

#### Activités de terrain

Tel que mentionné à la section 2.2 (Description des stratégies pédagogiques), quatre activités de terrain obligatoires sont prévues dans le cheminement de l'étudiante et de l'étudiant afin de développer des connaissances pratiques et d'assurer leur intégration par le biais d'exercices en milieu réel. Ces activités bonifient, complètent et intègrent les notions acquises dans les différents

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Pour l'argumentaire concernant les sigles RESN, consulter la section 3.2

#### Formulaire CPR-1 (Énoncé de programme)

cours suivis aux étapes 1 à 3. Il est à noter que les sorties terrains ne sont pas exclusives à ces activités. Plusieurs cours du programme en prévoient également.

#### Cours optionnels

Le programme offre aussi une large gamme de cours optionnels qui approfondissent des thèmes particuliers du champ d'études en aménagement des forêts. La majorité de ces cours sont de discipline principale, mais certains cours issus de la discipline connexe Ressources naturelles sont également offerts.

FORS3833	Stage international
FORS3863	Foresterie internationale
FORS3873	Dév. + gestion dur. des forêts
FORS3883	Foresterie urbaine
FORS3893	Opérations for.: thèmes variés
FORS3903	Gestion du boisé:thèmes variés
FORS4813	Projet spécial en foresterie
FORS4843	Protect. des for.: thèmes var.
FORS4873	Sylviculture : notions avancées
FORS4893	Aménag. de bassins versants
FORS4973	Projet de fin d'études II
RESN3813	Géomatique env.: thèmes variés
RESN4803	Physiologie environnementale
RESN4883	Écologie appliquée

#### 3.2 Apport des disciplines connexes à la formation fondamentale

De par leurs natures différentes, la gestion des nombreuses ressources forestières fait appel à une diversité de connaissances, d'aptitudes et de compétences qui font de cette formation un champ multidisciplinaire empruntant simultanément des notions et des concepts à plusieurs domaines traditionnels d'études. Les connaissances connexes nécessaires à la réalisation des objectifs du programme couvrent diverses disciplines telles que les technologies et les mathématiques appliquées, les sciences de la vie et de la terre appliquées et les sciences humaines appliquées.

Dans le cadre du programme en aménagement des forêts (régime régulier) à l'UMCE, l'acquisition de ces connaissances connexes pose alors plusieurs défis :

- a. Le programme en aménagement des forêts (régime régulier) est le seul baccalauréat lié aux sciences de la terre et de la vie ainsi qu'aux sciences de la nature offert au complet au campus d'Edmundston<sup>5</sup>. Par conséquent, l'offre de cours de disciplines connexes est très limitée pour les étudiantes et les étudiants du programme.
- b. L'examen des cours de disciplines connexes offerts à l'UMCE et aux autres campus du réseau de l'Université de Moncton révèle :
  - (i) l'absence de cours actuels couvrant les objectifs visés;et/ou
  - (ii) l'existence de cours n'atteignant que très partiellement les objectifs visés et/ou
  - (iii) la nécessité d'une exigence simultanée de plusieurs cours existants d'une ou de plusieurs disciplines pour atteindre ces objectifs visés, au risque de largement

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Il est à noter que deux autres baccalauréats sont offerts au complet à l'UMCE soit le Baccalauréat ès arts multidisciplinaire dans le domaine des arts et des sciences humaines ainsi que le Baccalauréat en sciences infirmières dans le domaine des sciences de la santé.

dépasser le total maximal prescrit de 120 crédits pour l'obtention d'un baccalauréat.

c. Les concepts de ces disciplines connexes, essentiels et requis pour la forestière et le forestier, ont souvent besoin d'être contextualisés au domaine forestier (en raison des exigences du Bureau canadien d'agrément en foresterie) et mis en relation à l'intérieur d'un même cours pour atteindre les objectifs visés.

De l'examen minutieux de cette situation, il ressort que l'avenue la plus utile et efficace pour résoudre le problème est la création d'un nouveau sigle de cours couvrant cette variété de concepts et de contenus de disciplines diverses, mais appliquées dans le contexte de la gestion des ressources naturelles de l'environnement forestier, soit le sigle RESN (ressources naturelles).

Ce nouveau sigle RESN se trouve d'autant plus justifié que :

(i) Il vient remettre dans leur juste cadre cognitif beaucoup de concepts non exclusivement forestiers, mais qui étaient jusqu'ici enseignés sous le sigle FORS, parce qu'ils étaient dispensés uniquement aux étudiantes et aux étudiants de foresterie de l'UMCE. Voici la liste des 11 cours FORS qui seront désormais dispensés sous le sigle RESN.

Cours FORS propos	sés sous le sigle RESN
FORS1203 Botanique forestière	RESN1203 Botanique forestière
FORS1212 Écologie des vertébrés for.	RESN2213 Faune du milieu forestier
FORS1224 Végétation forestière	RESN1103 Végétation forestière
FORS2004 Processus écophysiologiques	RESN2003 Processus écophysiologiques
FORS2014 Environnement phys. des forêts	RESN2013 Environnement physique
FORS2132 Photogrammétrie+photo-interp.	RESN2232 Télédétection et photo-inter.
FORS2443 Intro. SIG	RESN2442 Introduction aux SIG
FORS3204 Échant. et stat. en foresterie	RESN3203 Expérimentation et échant.
FORS3813 Géomatique env. : thèmes variés	RESN3813 Géomatique env. : thèmes variés
FORS4803 Écophysiol. : notions avancées	RESN4803 Physiologie environnementale
FORS4883 Écologie for. : notions avancées	RESN4883 Écologie appliquée

- (ii) Ce changement de sigle s'insère également dans la réalisation du plan d'action découlant du rapport de l'étude Godbout<sup>6</sup> afin de renforcer l'attractivité du programme en reflétant plus justement la nature et la diversité du champ d'étude.
- (iii) Il prépare la mise en place du nouveau programme diplômant en environnement forestier recommandé par le rapport de l'étude Godbout sur la Faculté de foresterie. En effet, les cours de sigle RESN serviront également dans un nouveau programme d'études que la Faculté compte proposer dans les prochains mois.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Cette étude a été commandée par l'Université de Moncton et les recommandations ont été adoptées comme plan d'action à la Faculté de foresterie et validées par le Conseil des Gouverneurs, tel que souligné dans le préambule.

#### Formulaire CPR-1 (Énoncé de programme)

Les connaissances connexes couvrent une variété de disciplines notamment :

Dans le domaine des technologies et mathématiques appliquées, on compte 13 crédits couverts par les cours :

MATH1153 Intro math des affaires

RESN2232 Télédétection et photo-inter.

RESN2442 Introduction aux SIG

RESN3203 Expérimentation et échant.

STAT2653 Statistique descriptive

Dans le domaine des sciences de la vie et de la terre appliquées, on compte 18-19 crédits couverts par les cours :

CHIM1113 Chimie générale IA / CHIM1114 Introduction à la chimie IA

RESN1103 Végétation forestière

RESN1203 Botanique forestière

RESN2003 Processus écophysiologiques

RESN2013 Environnement physique

RESN2213 Faune du milieu forestier

Enfin, dans le domaine des sciences humaines, on compte formellement 3 crédits couverts par le cours ECON1011 Introduction à l'économie.

# 3.3. Liste des cours exigés : sigle, titre, objectifs et description des cours; statut des cours (obligatoire ou à option). (Voir le point 5 concernant la demande de dérogation pour augmenter les crédits dans la formation fondamentale et les réduire dans la formation générale.)

Discipline	Crédits	
FORS1053	Rôles socio-économ. des forêts	3
FORS1111	Activités de terrain I	1
FORS1133	Technologies forestières	3
FORS2093	Dendrométrie	3
FORS2111	Activités de terrain II	1
FORS2123	Sylviculture fondamentale	3
FORS2142	Dynamique des peuplements	2
FORS3013	Protection des forêts	3
FORS3033	Sylviculture appliquée	3
FORS3052	Aménagement écosystémique	2
FORS3111	Activités de terrain III	1
FORS3153 Économie forestière		3
FORS3113	Tech. de prise de décision	3
FORS3403	Récolte et transport des bois	3
FORS3533	Science et technologie du bois	3
FORS4033	Plan d'intervention en forêt	3
FORS4063	Relations hum. + publ. en for.	3
FORS4111	Activités de terrain IV	1
FORS4153 Polit., législ., éthique en for.		3
FORS4253	Gestion intégrée des forêts I	3
	Gestion intégrée des forêts II	3
	Projet de fin d'études I	3
	TOTAL	56 cr.

Cours optionnels <sup>7</sup>	
FORS3833 Stage international	3
FORS3863 Foresterie internationale	3
FORS3873 Dév. + gestion dur. des for.	3
FORS3883 Foresterie urbaine	3
FORS3893 Opérations for.: thèmes variés	3
FORS3903 Gestion du boisé: thèmes variés	3
FORS4813 Projet spécial en foresterie	3
FORS4843 Protect. des for.: thèmes var.	3
FORS4873 Sylviculture : notions avancées	3
FORS4893 Aménag. de bassins versants	3
FORS4973 Projet de fin d'études II	3
RESN3813 Géomatique env.: thèmes variés	3
RESN4803 Physiologie environnementale	3
RESN4883 Écologie appliquée	3
TOTAL	3 cr. <sup>7</sup>

Disciplines connexes : cours obligatoires	Crédits
CHIM1113 Chimie générale IA (ou CHIM1114	3 (4)
Introduction à la chimie IA)	
ECON1011 Introduction à l'économie	3
MATH1153 Intro math des affaires	3
RESN1103 Végétation forestière	3
RESN1203 Botanique forestière	3
RESN2003 Processus écophysiologiques	3
RESN2013 Environnement physique	3
RESN2213 Faune du milieu forestier	3
RESN2232 Télédétection et photo-inter.	2
RESN2442 Introduction aux SIG	2
RESN3203 Expérimentation et échant.	3
STAT2653 Statistique descriptive	3
TOTAL	34 cr.

Crédits totaux pour la formation fondamentale : 93 CR.

#### 4. La formation générale

Étant donné la nature multidisciplinaire du programme de Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier), plusieurs cours de disciplines connexes permettent d'atteindre des objectifs de formation générale.

#### 4.1 Initiation au travail intellectuel universitaire

L'étudiante ou l'étudiant suivra le cours FSCI1003 *Init. aux études en sciences* prévu pour répondre spécifiquement à cet objectif. Ce cours a pour but de faciliter la transition des élèves du secondaire à un programme universitaire, de favoriser leur intégration et d'ainsi accroître leur chance de réussite. Au besoin, un ou des modules pourront être bonifiés pour répondre précisément aux besoins des étudiantes et des étudiants forestiers. La Faculté a ainsi choisi de ne pas créer de cours d'initiation au travail intellectuel universitaire spécifique à ses programmes, mais d'adopter celui d'une autre faculté. Ceci permet de répondre pour l'essentiel aux besoins des étudiantes et des étudiants tout en évitant la duplication de l'offre de cours et la réalisation de gains d'efficacité au moment de la livraison du cours.

<sup>7</sup> L'étudiante ou l'étudiant choisit un cours optionnels parmi les cours énumérés pour un total de trois crédits.

#### 4.2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation

Dans le cadre de son programme, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir au moins un cours dans la banque de cours de formation générale prévu pour répondre à cet objectif.

Cependant, différentes activités contribuent à sensibiliser les étudiantes et les étudiants à l'Autre : stages internationaux (optionnel), cours de Foresterie internationale (optionnel), séminaires, conférences, diversité culturelle de la population étudiante, activités culturelles (Semaine internationale, etc.).

#### 4.3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne

De manière générale, plusieurs cours (sylviculture, gestion intégrée des forêts, etc.) du programme introduisent les étudiantes et les étudiants à cet objectif, notamment via le concept de développement durable qui promeut une pratique responsable par rapport à l'environnement de manière à assurer les besoins des individus et des populations sur une base durable. De manière plus spécifique, les cours FORS4063 *Relations hum.* + *publ. en for.* et FORS4153 *Polit., législ., éthique en for.* permettent d'atteindre cet objectif.

#### 4.4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou à l'interdisciplinarité

Cet objectif est atteint par le cours ECON 1011 *Introduction à l'économie* qui est un cours obligatoire de discipline connexe.

#### 4.5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences

Cette exigence est atteinte par la réussite du cours de mathématiques MATH1153 Intro math des affaires. Le cours de chimie (CHIM1113 ou CHIM114) assure également l'acquisition de connaissances dans le domaine des sciences. Aussi, le programme en aménagement des forêts (régime régulier) comprend plusieurs cours ayant des contenus de mathématiques dont Statistique descriptive (STAT2653), Dendrométrie (FORS2093) et Tech. de prise de décision (FORS3113).

#### 4.6 Sensibilité aux arts et lettres

Dans le cadre du programme, les étudiantes ou les étudiants doivent choisir au moins un cours dans la banque de cours de formation générale prévu pour répondre à cet objectif.

#### 4.7 Capacité de penser logiquement et de manière critique

Dans le cadre du Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier), les étudiantes ou les étudiants doivent réaliser *Projet de fin d'études I* (FORS4943) qui vise à intégrer et à mettre en pratique les connaissances et les compétences qui ont été acquises pendant le cheminement académique. Sous la supervision d'un professeur, l'étudiante ou l'étudiant doit préparer une proposition de recherche (problématique, objectifs et plan de réalisation) et rédiger un rapport comprenant l'introduction, les objectifs, la recension des écrits et la méthodologie. Ce travail de synthèse analytique et critique, qui repose sur une approche de recherche scientifique, répond à cet objectif.

#### 4.8 Capacité de s'exprimer en français

Cette exigence, qui découle de la mission et de la politique linguistique de l'Université de Moncton, est assurée par l'obligation de réussir un minimum de six crédits de français (FRAN1500 et FRAN1600).

De plus, plusieurs cours comprenant des laboratoires ou des sorties terrains requièrent une analyse des données observées par la rédaction de rapports et/ou de présentations orales. De

nombreux cours comprennent également des séminaires et/ou des travaux de groupe où les étudiantes et les étudiants présentent les résultats de leurs travaux ou de leurs analyses. Les rapports écrits doivent souscrire aux exigences linguistiques fixées par l'Université de Moncton. À ce propos, mentionnons que la Faculté de foresterie a préparé, dès 1989, un guide officiel des normes de rédaction à l'intention de ses étudiantes et étudiants. Le développement et la maîtrise de la langue française font donc l'objet d'une évaluation continue durant toutes les années du programme.

Enfin, le projet de fin d'études, qui constitue un véritable travail de synthèse et d'intégration, doit obéir à des normes précises et exigeantes qui concourent à bonifier la capacité de s'exprimer en français.

#### 4.9 Capacité de s'exprimer en anglais

Les étudiantes ou les étudiants qui se classent à un niveau supérieur à ANGL1022 Language, writing and reading au test de classement réponde à cet objectif et elles ou ils choisissent trois crédits de cours au choix à leur discrétion. Sinon, elles ou ils doivent réussir le cours ANGL1022.

Aussi, le cheminement du programme amène les étudiantes et les étudiants à travailler avec des logiciels informatiques spécialisés ainsi qu'à lire des publications scientifiques, des manuels de référence et autres documentations pertinentes en anglais dans différents cours. En outre, pendant l'été, plusieurs étudiantes et étudiants de la Faculté travaillent pour des compagnies forestières qui exigent un certain niveau de connaissances en anglais.

Le Tableau 1 résume donc les différents cours par lesquels sont atteints les objectifs de formation générale dans le cadre du Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier).

Tableau 1. Exigences et objectifs de la Formation générale atteints dans le cadre du Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier)

Formation générale	minimum 30 c	rédits
OFG1 – Initiation au travail/intellectuel universitaire	FSCI1003 Init. aux études en sciences	
OFG2 – Ouverture à l'autre et/ou internationalisation	Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif.	
OFG 3 – Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	FORS4153 Polit., législ., éthique en for. FORS4063 Relations hum. + publ. en for.	**
OFG 4 – Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	ECON1011 Introduction à l'économie	**
OFG 5 – Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	MATH1153 Intro math des affaires  CHIM1113 Chimie générale IA ou CHIM1114 Introduction à la chimie IA STAT2653 Statistique descriptive FORS2093 Dendrométrie FORS3113 Tech. de prise de décision	**
OFG 6 – Sensibilité aux arts et lettres	Choisir 3 crédits de cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif	
OGF 7 – Capacité de penser logiquement et de manière critique	FORS4943 Projet de fin d'études I	**

français  FRAN1600 Communication écrite  L'étudiante ou l'étudiant qui se classe à un niveau supérieur à ANGL1022 au test de classement satisfait l'OFG 9 et elle ou il choisit 3 crédits de cours au choix à sa discrétion. Sinon, elle ou il doit réussir le cours ANGL1022	OFG 8 – Capacité de s'exprimer en	FRAN1500 Communication orale	
of o	français	FRAN1600 Communication écrite	
Language writing and reading		niveau supérieur à ANGL1022 au test de classement satisfait l'OFG 9 et elle ou il choisit 3 crédits de cours au choix à sa discrétion.	

\*\* En raison du fait que 4 OFG (12 crédits) sont atteints par des cours de la formation fondamentale et compte tenu de la demande de dérogation au point 5 (pour un total de 27 crédits de formation générale au lieu de 30 crédits), le programme de Baccalauréat en aménagement des forêts présenté dans cet énoncé exigerait de l'étudiante ou de l'étudiant de suivre neuf (9) crédits de cours au choix (en plus des 3 crédits de cours au choix si l'OFG9 est atteint par le biais du test de classement).

#### 5. Dérogation

Tel que souligné dans le préambule, le Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier) évolue dans un contexte particulier qui lui amène trois défis importants : (1) rendre conforme le programme en fonction des objectifs de la reconfiguration, (2) respecter les exigences et les prescriptions du Bureau canadien d'agrément en foresterie et (3) tenir compte des recommandations du Rapport Godbout. Dans ce contexte, la Faculté de foresterie demande quatre dérogations pour son programme en aménagement des forêts (régime régulier) pour les éléments suivants :

- Réduire le nombre de crédits de la discipline principale à 59 crédits;
- Augmenter le nombre de crédits des cours de disciplines connexes à 34 crédits;
- Ajouter trois cours de sigle RESN dans la liste des cours optionnels de la discipline principale;
- Réduire le nombre de crédits de la formation générale à 27 crédits.

En tenant compte des éléments mentionnés ci-haut, il en résulte que le nombre de crédits pour les cours de la discipline principale du programme en aménagement des forêts (régime régulier) est de 59 crédits, soit en deçà de l'objectif fixé par la reconfiguration qui est de 60 crédits. Cette situation s'explique par la connectivité des cours de la discipline principale avec ceux de la discipline connexe des ressources naturelles (RESN). Aussi, et tel que mentionné précédemment, les cours de sigle RESN serviront également dans le nouveau programme d'études à caractère environnemental que compte présenter la Faculté de foresterie dans un avenir très proche. Le programme d'aménagement des forêts (régime régulier) est donc conçu dans l'optique d'un tronc commun, basé sur les cours connexes de sigle RESN, avec le nouveau programme qui sera proposé. Par conséquent, la Faculté de foresterie demande une dérogation pour réduire le nombre de crédits de la discipline principale de 60 à 59.

Puisque le Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier) vise à former des praticiens de terrain et qu'il est soumis aux normes de l'agrément du Bureau canadien d'agrément en foresterie, l'apprentissage de notions spécifiques liées aux disciplines connexes est donc un aspect essentiel de la formation. Cette particularité amène le programme en aménagement des forêts à excéder le nombre de crédits alloués pour les cours de disciplines connexes obligatoires. De manière à garder intacte cette composante, la Faculté demande donc une dérogation pour faire passer le nombre maximal de crédits pour les cours de disciplines connexes de 30 à 34 crédits, soit quatre de plus que les exigences de la reconfiguration.

#### Formulaire CPR-1 (Énoncé de programme)

L'importance et la nécessité des cours de la discipline connexe des ressources naturelles (RESN) dans le programme d'aménagement des forêts (régime régulier) ont été explicitées ci-haut. Par conséquent, trois cours<sup>8</sup> de sigle RESN ont été inclus dans la liste des cours à option de la discipline principale du programme en raison des liens étroits avec celle-ci et la mise en place souhaitée du tronc commun pour les deux programmes d'études qui seront donnés par l'unité académique (le baccalauréat en aménagement des forêts et celui à caractère environnemental qui sera prochainement proposé). La Faculté de foresterie demande donc une dérogation pour que ces trois cours RESN soient maintenus dans la liste de cours à option.

Et afin de maintenir le programme à 120 crédits, nous demandons que les crédits comptabilisés pour la formation générale soient réduits de 30 à 27 crédits. Dans les faits, le programme répond à l'ensemble des 30 crédits de formation générale, tel que démontré dans le tableau 1 ci-dessus, mais pour respecter les 120 crédits alloués pour le baccalauréat, nous demandons de réduire le nombre de cours au choix de 12 à 9 crédits.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> RESN3813 Géomatique env.: thèmes variés, RESN4803 Physiologie environnementale, RESN4883 Écologie appliquée.

#### PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École :

Faculté de foresterie

le 4 janvier 2013

Département :

Sciences forestières

Nom du programme : Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier)

**Profil du programme** (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme

### Programme actuel

#### Objectifs:

Proposition de modification

Objectifs:

Le programme vise à former des citoyennes et des citoyens professionnels aptes à gérer l'ensemble des ressources forestières dans une perspective de durabilité de l'environnement. Il permet aussi aux étudiantes et étudiants d'acquérir des connaissances en sciences de la nature, en sciences de l'aménagement et en sciences sociales et économiques qui les rendent capables de participer à la conception, la planification, l'exécution et l'évaluation de projets d'aménagement intégré des ressources forestières. De nombreuses applications pratiques sont incorporées au contenu du programme, ainsi que la familiarisation avec les technologies de pointe utilisées dans le domaine. Le programme est offert à la fois en régime régulier et en régime coopératif.

Le Baccalauréat en sciences forestières est agréé par le Bureau canadien d'agrément en foresterie. Ainsi, les diplômées et les diplômés sont admissibles aux corporations professionnelles canadiennes dont l'Association des forestiers agréés du Nouveau-Brunswick et l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec. Elles et ils ont également accès aux programmes d'études de cycles supérieurs.

Le programme vise à former des forestières et des forestiers professionnels aptes à gérer l'ensemble des ressources forestières dans une perspective de durabilité de l'environnement. Il permet aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des compétences en sciences de la nature, en sciences de l'aménagement et en sciences humaines qui les rendent capables de participer à la conception, la planification, l'exécution et l'évaluation de projets d'aménagement intégré des ressources forestières en général et plus particulièrement ceux axés sur la gestion des ressources de l'environnement forestier, leurs produits et leur mise en valeur. De nombreuses applications pratiques sont incorporées au contenu du programme permettant aux étudiantes et aux étudiants de développer les connaissances et les compétences requises pour maîtriser l'utilisation des technologies de pointe dans le secteur forestier. Les étudiantes et les étudiants sont également préparés pour accéder aux programmes d'études de cycles supérieurs tels que la maîtrise en sciences forestières et la maîtrise en environnement.

#### PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École :

<u>Foresterie</u>

le 4 janvier 2013

Département :

Sciences forestières

Nom du programme : Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier)

1 <sup>re</sup> année OBLIGATOIRES		1 <sup>re</sup> année	
OBLIGATOIRES			
OBLIGATOIRES			
		FORMATION FONDAMENTALE	
ANGL	3	Discipline principale: cours obligatoires	
CHIM1013 Chimie générale I	3	FORS1053 Rôles socio-économ. des forêts	3
ou		FORS1111 Activités de terrain I	1
CHIM1014 Introduction à la chimie	4	FORS1133 Technologies forestières	3
CHIM1071 Labo de chimie générale I	1	total	7
FORS1053 Rôles socio-économ. des forêts	3		
FORS1203 Botanique forestière	3	<u>Disciplines connexes : cours obligatoires</u>	
FORS1212 Écologie des vertébrés for.	2	CHIM1113 <sup>(1)</sup> Chimie générale IA	3
FORS1224 Végétation forestière	4	ou	
FRAN1500 Communication orale	3	CHIM1114 Introduction à la chimie IA	4
FRAN1600 Communication écrite	3		
MATH1054 Mathématiques des affaires	4	MATH1153 Intro math des affaires	3
STAT2653 Statistique descriptive	3	RESN1103 Végétation forestière	3
total	32 min.	RESN1203 Botanique forestière	3
		STAT2653 Statistique descriptive	3
		total 1	5-16
			•
		FORMATION GÉNÉRALE	
		Cours obligatoires de formation générale	
		FRAN1500 Communication orale	3
		FRAN1600 Communication écrite	3
		FSCI1003 Init. aux études en sciences	3
		total	9
TOTAL 32 CR. M	MIN.	TOTAL 31 CR. M	IIN.
		52 GM 113	
		(1) L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à c	ce cours
		doit suivre CHIM1014 au lieu de CHIM1013.	

#### PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École :

**Foresterie** 

le 4 janvier 2013

Département :

Sciences forestières

Nom du programme : Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier)

Programme actuel	Proposition de modification
2 <sup>e</sup> année	2 <sup>e</sup> année
OBLIGATOIRES	FORMATION FONDAMENTALE
ECON1011 Introduction à l'économie 3	Discipline principale: cours obligatoires
FORS2001 T.P. Quantif. des ress. for.	FORS2093 Dendrométrie 3
FORS2003 Quantif. des ressources for.	FORS2111 Activités de terrain II
FORS2004 Processus écophysiologiques 4	
FORS2012 Sylviculture fondamentale 2	FORS2142 Dynamique des peuplements 2
FORS2013 Récolte et transport des bois 3	total 9
FORS2014 Environnement phys. des forêts 4	
FORS2091 T.P. Technol. forestières	Disciplines connexes: cours obligatoires
FORS2103 Tech. de prise de décision 3	ECON1011 Introduction à l'économie 3
FORS2132 Photogrammétrie + photo-interp. 2	RESN2003 Processus écophysiologiques 3
FORS2443 Intro. aux SIG	RESN2013 Environnement physique 3
total 29	RESN2232 Télédétection et photo-inter. 2
	RESN2213 Faune du milieu forestier 3
OPTION	RESN2442 Introduction aux SIG 2
FORSxxxx Cours optionnel	total 16
total 3	
	FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX
CHOIX	ANGL1022 <sup>(2)</sup> Language, writing and reading
Cours au choix	(ou choisir 3 crédits de cours au choix) 3
total 3	Choisir 3 crédits de cours au choix 3
	total 6
	TOTAL 31 CR.
TOTAL 35 CR	
	(2) Si l'étudiante ou l'étudiant se classe à un niveau supérieur à
	ANGL1022, elle ou il choisit un cours au choix à sa
	discrétion, sinon elle ou il doit réussir le cours ANGL1022.

#### PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École :

<u>Foresterie</u>

le 4 janvier 2013

Département :

Sciences forestières

Nom du programme : Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier)

Programme actue	l	Proposition de modification	
3 <sup>e</sup> et 4e années		3 <sup>e</sup> année	
OBLIGATOIRES		FORMATION FONDAMENTALE	
FORS3014 Protection des ressources	4	Discipline principale: cours obligatoires	
FORS3022 Dynamique des peupl. fo	r. 2	FORS3013 Protection des forêts	3
FORS3023 Fondements de l'amén. é	cosyst. 3	FORS3033 Sylviculture appliquée	3
FORS3034 Sylviculture appliquée	4	FORS3052 Aménagement écosystémique	2
FORS3092 Stage en forêt I	2	FORS3111 Activités de terrain III	1
FORS3153 Économie forestière	3	FORS3153 Économie forestière	3
FORS3204 Échant. et stat. en foreste	rie 4	FORS3113 Tech. de prise de décision	3
FORS3433 Science et technologie du	bois 3	FORS3403 Récolte et transport des bois	3
FORS4032 Plan d'intervention en fo	rêt 2	FORS3533 Science et technologie du bois	3
FORS4052 Gestion intégrée des forê	ts II 2	total	21
FORS4054 Gestion intégrée des forê	ts I 4		
FORS4063 Relations hum. + publ. en	for. 3	Discipline principale : cours à option	
FORS4153 Polit., législ., éthique en :	for. 3	Choisir 3 crédits parmi la liste de cours à option	3
FORS4192 Stage en forêt II	2	total	3
FORS4923 Projet de fin d'études I	3		
tota	al 44	Disciplines connexes: cours obligatoire	
		RESN3203 Expérimentation et échant.	3
OPTION		total	3
FORSxxxx Cours optionnel	6	30002	
tota	<u>al</u> 6	FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CH	KIOF
CHOIX		Choisir 3 crédits de la Banque de cours des object	ifs
Cours au choix	6	de formation générale pour répondre à l'OFG 2 -	
tota	al 6	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	3
		total	_3
TOTA	L 56 CR.	TOTAL 30 CI	R.
GLOBAL 12	3 CR. Minimum		

#### PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École :

**Foresterie** 

le 4 janvier 2013

Département :

Sciences forestières

Nom du programme : Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier)

Programme actuel	Proposition de modification	
	4 <sup>e</sup> année	
	FORMATION FONDAMENTALE	
	Discipline principale: cours obligatoires	
	FORS4033 Plan d'intervention en forêt	3
	FORS4063 Relations hum. + publ. en for.	3
	FORS4111 Activités de terrain IV	1
	FORS4153 Polit., législ., éthique en for.	3
	FORS4253 Gestion intégrée des forêts I	3
	FORS4353 Gestion intégrée des forêts II	3
	FORS4943 Projet de fin d'études I	.
	total	19
	FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHO	IX
	Choisir 3 crédits dans la Banque de cours des	
	objectifs de formation générale pour répondre à	
	l'OFG 6 –Sensibilité aux arts et lettres	3
	Choisir 6 crédits de cours au choix	5
	total 9	1
	TOTAL 28 CR.	
	GLOBAL 120 CR. Minimum	

#### PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École :

Foresterie

le 4 janvier 2013

Département :

Sciences forestières

Nom du programme : Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier)

Programme actuel		Proposition de modification	
Cours à option :	CR.	Cours à option :	CR.
Choisir 9 crédits parmi la liste suivante :		Choisir 3 crédits parmi la liste suivante :	
FORS3813 Géomatique env.: thèmes variés	3	FORS3833 Stage international	3
FORS3833 Stage international	3	FORS3863 Foresterie internationale	3
FORS3863 Foresterie internationale	3	FORS3873 Dév. + gestion dur. des for.	3
FORS3873 Dév. + gestion dur. des forêts	3	FORS3883 Foresterie urbaine	3
FORS3883 Foresterie urbaine	3	FORS3893 Opérations for.: thèmes variés	3
FORS3893 Opérations for.: thèmes varies	3	FORS3903 Gestion du boisé: thèmes variés	3
FORS3903 Gestion du boisé: thèmes variés	3	FORS4813 Projet spécial en foresterie	3
FORS4803 Écophysiol.: notions avancées	3	FORS4843 Protect. des for.: thèmes var.	3
FORS4813 Projet spécial en foresterie	3	FORS4873 Sylviculture: notions avancées	3
FORS4843 Protect. des for.: thèmes var.	3	FORS4893 Aménag. de bassins versants	3
FORS4873 Sylviculture: notions avancées	3	FORS4973 Projet de fin d'études II	3
FORS4883 Écologie for.: thèmes variés	3	RESN3813 Géomatique env.: thèmes variés	3
FORS4893 Aménag. de bassins versants	3	RESN4803 Physiologie environnementale	3
FORS4933 Projet de fin d'études II	3	RESN4883 Écologie appliquée	3
ou tout autre cours préalablement approuvé par	le		
doyen ou la doyenne.			

#### MODIFICATION MAJEURE DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE

Nom du programme : Baccalauréat en aménagement des forêts (régimes régulier et coopératifs)

Banque de	cours actuelle	Banque de c	cours proposée	Le nouveau cours est-il  l'équivalent <sup>1</sup> de l'ancien cours  (oui/non)
Sigle	Cwódita	Sigle	Cuódita	(Oun non)
Sigle	Crédits	Sigle	Crédits	
		FORS1111	1	
FORS1053	3	FORS1053	3	
FORS1203	3	RESN1203	3	Oui
FORS1212	2	RESN2213	3	Non*
FORS1224	4	RESN1103	3	Non*
FORS2000	0	FORS2000	0	TVOI
FORS2001	1	1 0102000		
FORS2003	3	FORS2093	3	Oui
FORS2004	4	RESN2003	3	Non*
2010201		FORS2111	1	TVOI
FORS2012	2	FORS2123	3	Non*
FORS2013	3	FORS3403	3	Oui
FORS2014	4	RESN2013	3	Non*
FORS2091	1	FORS1133	3	Non*
FORS2103	3	FORS3113	3	Oui
FORS2132	2	RESN2232	2	Non
FORS2443	3	RESN2442	2	Non*
FORS3000	0	FORS3000	0	TVOI
FORS3014	4	FORS3013	3	Non*
FORS3022	2	FORS2142	2	Oui
FORS3023	3	FORS3052	2	Non*
FORS3034	4	FORS3033	3	Non*
FORS3092	2	FORS3111	1	Non
FORS3153	3	FORS3153	3	TVOA
FORS3204	4	RESN3203	3	Non*
FORS3433	3	FORS3533	3	Oui
FORS3813	3	RESN3813	3	Oui
FORS3833	3	FORS3833	3	Cui
FORS3863	3	FORS3863	3	
FORS3873	3	FORS3873	3	
FORS3883	3	FORS3883	3	
FORS3893	3	FORS3893	3	
FORS3903	3	FORS3903	3	
FORS4000	0	FORS4000	0	
FORS4032	2	FORS4033	3	Non*
FORS4052	2	FORS4353	3	Non*
FORS4054	4	FORS4253	3	Non*
FORS4063	3	FORS4063	3	1104
FORS4153	3	FORS4153	3	
FORS4192	2	FORS4111	1	Non

128

Formulaire CPR-7 (Modification majeure de la banque de cours d'une discipline)

	(	1	,	
FORS4803	3	<b>RESN4803</b>	3	Oui
FORS4813	3	FORS4813	3	
FORS4843	3	FORS4843	3	
FORS4873	3	FORS4873	3	
FORS4883	3	RESN4883	3	Oui
FORS4893	3	FORS4893	3	
FORS4923	3	FORS4943	3	Oui
FORS4933	3	FORS4973	3	Oui

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Si oui, le système va le considérer comme « équivalent » pour les fins d'exigences du programme.

<sup>\*</sup>Dans le cas de ces cours qui remplacent les précédents, bien que leurs contenus soient essentiellement équivalents, le système ne peut pas les traiter comme équivalents puisque les crédits ne sont pas équivalents.

#### MODIFICATION À LA BANQUE DE COURS DE FORMATION GÉNÉRALE (OFG)

Nom du programme : Baccalauréat en aménagement des forêts (régimes régulier et coopératif)

d'OFG	Banque de cours actuelle d'OFG (objectifs de la formation générale)		d'OFO	Banque de cours proposé G (objectifs de la formation	
Sigle	<u>Titre</u>	Numéro d'OFG visé	Sigle	<u>Titre</u>	Numéro d'OFG visé
		u or a visc			u OFG vise
			FORS4153	Polit., législ., éthique. en for.	3
			FORS4943	Projet de fin d'études I	7

#### Formulaire CPR-11

Nom:	NI:

Feuille de route pour le programme de Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier)

Tableau 1 : Tableau des cours par année

Première année (31 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
FORS1053 Rôles socio-économ. des forêts	3	
FORS1111 Activités de terrain I	1	
FORS1133 Technologies forestières	3	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		
CHIM1113 <sup>(*)</sup> Chimie générale IA	3	
(* L'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1013.)		
ou	ou	
CHIM1114 Introduction à la chimie IA	4	
MATH1153 Intro math des affaires	3	OFG5
RESN1103 Végétation forestière	3	
RESN1203 Botanique forestière	3	
STAT2653 Statistique descriptive	3	
II. Formation générale : Cours obligatoires de formation générale (Voir note 1)		
FRAN1500 Communication orale	3	OFG 8
FRAN1600 Communication écrite	3	OFG 8
FSCI1003 Init. aux études en sciences	3	OFG 1

Deuxième année (31 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
FORS2093 Dendrométrie	3	
FORS2111 Activités de terrain II	1	
FORS2123 Sylviculture fondamentale	3	
FORS2142 Dynamique des peuplements	2	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		
ECON1011Introduction à l'économie	3	OFG 4
RESN2003 Processus écophysiologiques	3	
RESN2013 Environnement physique	3	
RESN2232 Télédétection et photo-inter.	2	
RESN2213 Faune du milieu forestier	3	
RESN2442 Introduction aux SIG	2	
II. Formation générale et cours au choix (Voir note 1)		
ANGL1022 Language, writing and reading (Si l'étudiante ou l'étudiant se classe à un niveau supérieur à ANGL1022, elle ou il choisit 3 crédits de cours au choix à sa discrétion, sinon elle ou il doit réussir le cours ANGL1022.)	3	OFG 9
Choisir 3 crédits de cours au choix	3	

Troisième année	(30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale			
A. Discipline principale – Cours obligatoires			
FORS3013 Protection des forêts		3	
FORS3033 Sylviculture appliquée		3	
FORS3052 Aménagement écosystémique		2	
FORS3111 Activités de terrain III		1	
FORS3153 Économie forestière		3	
FORS3113 Tech. de prise de décision		3	
FORS3403 Récolte et transport des bois		3	
FORS3533 Science et technologie du bois		3	

#### Formulaire CPR-11 (Feuille de route)

3	
3	
3	OFG 2
	3

Quatrième année (28 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
FORS4033 Plan d'intervention en forêt	3	
FORS4063 Relations hum. + publ. en for.	3	
FORS4111 Activités de terrain IV	1	
FORS4153 Polit., législ., éthique en for.	3	OFG 3
FORS4253 Gestion intégrée des forêts I	3	
FORS4353 Gestion intégrée des forêts II	3	
FORS4943 Projet de fin d'études I	3	OFG 7
II. Formation générale et cours au choix (Voir note 1)		
Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours des objectifs de formation	générale 3	OFG 6
pour répondre à l'OFG6 – Sensibilité aux arts et lettres		
Choisir 3 crédits de cours au choix	3	
Choisir 3 crédits de cours au choix	3	

Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier)

	Objectif de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cr.	Note
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	FSCI1003 Init. aux études en sciences	3	
OFG 2	Ouverture à l'autre et/ou internationalisation	Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif (voir banque de cours <u>www.umoncton.ca</u> )	3	
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	FORS4153 Polit., législ., éthique en for.	3	
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	ECON1011 Introduction à l'économie	3	
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	MATH1153 Intro math des affaires	3	
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif (voir banque de cours <u>www.umoncton.ca</u> )	3	
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique	FORS4943 Projet de fin d'études I	3	
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite	3 3	
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	Si l'étudiante ou l'étudiant se classe à un niveau supérieur à ANGL1022, elle ou il choisit 3 crédits de cours au choix à sa discrétion, sinon elle ou il doit réussir le cours ANGL1022.		

#### Notes:

Dans le cadre du **Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier)**, vous devez compléter <u>93</u> crédits de formation fondamentale et <u>27</u> crédits de formation générale et/ou cours au choix. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG) lesquels sont décrits dans le tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le programme en aménagement des forêts (régime régulier), la formation fondamentale permet de répondre à quatre (4) OFG:

OFG 3 au moyen du cours FORS4153 Polit., législ., éthique en for.;

OFG 4 au moyen du cours ECON1011 Introduction à l'économie;

OFG 5 au moyen du cours MATH1153 Intro math des affaires;

OFG 7 au moyen du cours FORS4943 Projet de fin d'études I.

Les cours obligatoires de la formation générale permettent de répondre à trois (3) OFG :

OFG 1 au moyen du cours FSCI1003 Init. aux études en sciences;

OFG 8 au moyen de deux (2) cours FRAN1500 Communication orale et FRAN1600 Communication écrite;

OFG 9 au moyen du cours ANGL1022 (ou choisir 3 crédits de cours au choix si on se classe à un niveau supérieur).

Pour compléter la formation générale, vous devez choisir six crédits (6 cr) de cours de la Banque de cours de formation générale soit 3 crédits de chaque rubrique suivante : OFG 2 et OFG 6.

Pour compléter le cheminement de ce programme, vous devez suivre neuf (9) crédits de cours au choix dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence de 27 crédits de formation générale et cours au choix.

<sup>2</sup> Liste de cours à option de la discipline principale\* (tous des cours de 3 crédits) :

FORS3833 Stage international

FORS3863 Foresterie internationale

FORS3873 Dév. + gestion dur. des for.

FORS3883 Foresterie urbaine

FORS3893 Opérations for.: thèmes variés

FORS3903 Gestion du boisé:thèmes variés

FORS4813 Projet spécial en foresterie

FORS4843 Protect. des for.: thèmes var.

FORS4873 Sylviculture : notions avancées

FORS4893 Aménag. de bassins versants

FORS4973 Projet de fin d'études II

RESN3813 Géomatique env.: thèmes variés

RESN4803 Physiologie environnementale

RESN4883 Écologie appliquée

<sup>\*</sup> Il est à noter que trois cours de discipline connexe ressources naturelles ont été ajoutés puisque leur contenu est étroitement lié au domaine de la foresterie et plus particulièrement à l'aménagement des forêts.

#### Plan de transition

## Reconfiguration du programme de Baccalauréat en aménagement des forêts 2014-2015

Création des cours	Session	Abolition des cours	Session			
OBLIGATOIRES						
RESN1103 Végétation forestière	A-14	FORS1224 Végétation forestière	H-15			
FORS1133 Technologies forestières	A-14					
RESN1203 Botanique forestière	H-15					
FORS1111 Activités de terrain I	H-15					
RESN2003 Processus	H-15					
écophysiologiques						
FORS2123 Sylviculture fondamentale	H-15					
RESN2213 Faune du milieu forestier	H-15					
FORS2111 Activités de terrain II	H-15					

#### 2015-2016

Création des cours	Session	Abolition des cours	Session			
OBLIGATOIRES						
FORS2093 Dendrométrie	A-15	FORS1203 Botanique forestière	A-15			
RESN2013 Environnement physique	A-15	FORS2091 T.P. Technol. forestières	A-15			
FORS3052 Aménagement écosystémique	A-15	FORS2004 Processus écophysiologiques	A-15			
RESN3203 Expérimentation et échant.	A-15	FORS2012 Sylviculture fondamentale	A-15			
FORS3111 Activités de terrain III	A-15	FORS1212 Écologie des vertébrés for.	A-15			
FORS3033 Sylviculture appliquée	A-15	FORS3204 Échant. et stat. en foresterie	H-16			
RESN2232 Télédétection et photo-inter.	A-15	FORS3023 Fondements de l'amén. Écosyst.	H-16			
RESN2442 Introduction aux SIG	H-16	FORS2001 T.P. quantif. des ress. for.	H-16			
FORS2142 Dynamique des peuplements	H-16	FORS2003 Quantif. des ressources for.	H-16			
FORS3013 Protection des forêts	H-16	FORS3034 Sylviculture appliquée	H-16			
FORS3113 Tech. de prise de décision	H-16	FORS2014 Environ. phys. des forêts	H-16			
FORS3533 Science et technologie du bois	H-16					
	OPTION	NNELS				
RESN3813 Géomatique env. : thèmes var.	A-15	FORS3813 Géomatique env. : thèmes	H-16			

# RESN3813 Géomatique env. : thèmes var. A-15 FORS3813 Géomatique env. : thèmes H-16 variés RESN4883 Écologie appliquée A-15 FORS4883 Écologie for. : notions H-16 avancées

#### 2016-2017

Création des cours	Session	Abolition des cours	Session
	OBLI	GATOIRES	Alan Edinis
FORS4111 Activités de terrain IV	A-16	FORS3014 Protection des ressources	A-16
FORS4253 Gestion intégrée des forêts I	A-16	FORS3022 Dynamique des peupl. for.	A-16
FORS3403 Récolte et transport des bois	A-16	FORS2443 Intro. aux SIG	A-16
FORS4353 Gestion intégrée des forêts II	H-17	FORS2132 Photogrammétrie+photo- interp.	A-16
FORS4033 Plan d'intervention en forêt	H-17	FORS3433 Science et technologie du bois	A-16
		FORS4054 Gestion intégrée des forêts I	H-17
		FORS4192 Stage en forêt II	H-17
		FORS2013 Récolte et transport des bois	H-17
		FORS3092 Stage en forêt I	H-17
	OPT	IONNELS	
RESN4803 Physiologie	A-16	FORS4803 Écophysiol : notions	H-17
environnementale		avancées	

#### Plan de transition

#### 2017-2018

Création des cours	Session	Abolition des cours	Session			
OBLIGATOIRES						
FORS4943 Projet de fin d'études I	A-17	FORS4032 Plan d'intervention en forêt	A-17			
		FORS4052 Gestion intégrée des forêts	A-17			
		II				
		FORS2103 Tech. de prise de décision	A-17			
		FORS4923 Projet de fin d'études I	H-18			
	OPT	IONNEL				
FORS4973 Projet de fin d'études II	A-17	FORS4933 Projet de fin d'études II	H-18			

Formulaire CPR-1 (Énoncé de programme)

## CPR-1-ÉNONCÉ DE PROGRAMME (PROGRAMMES SPÉCIALISÉS, COMBINÉS, ARTICULÉS, DE SPÉCIALISATION, DE MAJEURE ET BIDISCIPLINAIRE)

## L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT

#### 1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif) (Modification proposée au titre actuel de Baccalauréat en sciences forestières)

- 1.1 Faculté : Faculté de foresterie
- 1.2 Unité(s) responsable(s) du programme : Secteur sciences forestières
- 1.3 Titre du programme : Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif)
- **1.4 Diplôme accordé :** B. Am. For. (régime coopératif)
- 1.5 Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> juillet 2014

**NOTES :** Le Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif) se distingue du régime régulier par les éléments suivants :

- Les cours planifiés à l'automne de la 4<sup>e</sup> année sont répartis sur les années 2 et 3 afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants de compléter leur stage prévu à cette session et de terminer leur baccalauréat dans les mêmes délais que ceux du régime régulier.
- Les étudiantes et les étudiants suivent tous les cours prévus dans le régime régulier en plus de suivre trois stages en milieu de travail.

Ces différences sont notées en gras italique dans les sections.

#### 2. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROGRAMME RECONFIGURÉ

#### Préambule

Ce programme a été développé à partir du programme de Baccalauréat en sciences forestières (régime coopératif), maintenant nommé Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif), en tenant compte des quatre situations suivantes :

- i. Rendre conforme le programme en fonction des objectifs de la reconfiguration des programmes, qui vise à uniformiser le nombre de crédits d'un baccalauréat à 120 et à inclure des cours de formation générale qui couvrent les neuf volets suivants :
  - Initiation au travail intellectuel universitaire;
  - Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation;
  - Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne;
  - Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité;
  - Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences;
  - Sensibilité aux arts et lettres;
  - Capacité de penser logiquement et de manière critique;
  - Capacité de s'exprimer en français;
  - Capacité de s'exprimer en anglais.

- ii. Respecter les exigences et les normes du Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF). Ces « normes décrivent les éléments obligatoires [...] qui sont jugés indispensables » dans la formation de professionnelles et de professionnels en foresterie :
  - Dynamique de l'arbre et des peuplements forestiers;
  - Écopaysage, structure et fonction de la forêt;
  - Gestion forestière;
  - Économie et gestion en foresterie;
  - Compétences en leadership communication et raisonnement critique;
  - Collecte et analyse d'information;
  - Professionnalisme et éthique.

Ces « normes sont parfaitement harmonisées aux *Normes de certification pour la profession de forestier au Canada* et correspondent précisément aux exigences de compétences et de connaissances requises pour l'admission à la pratique professionnelle définies par les organismes membres du BCAF, soit les Associations de forestiers professionnels du Canada »<sup>2</sup>.

iii. Prendre en considération les recommandations émises dans le Rapport Godbout, adoptées comme plan d'action par la Faculté de foresterie et validées par le Conseil des gouverneurs.

Devant la baisse des inscriptions enregistrée au cours des dernières années à la Faculté de foresterie, les membres du Conseil des gouverneurs ont mandaté Claude Godbout, ancien vice-recteur et ancien doyen de la Faculté de foresterie de l'Université Laval, pour dresser l'état de la situation à la Faculté, étudier les mesures d'ajustement prises par les autres universités, analyser celles envisagées ici et proposer à l'Université des pistes de solution pour la mise en place d'un plan de relance de la formation en foresterie. Déposé en décembre 2011, le rapport Godbout, intitulé *Pistes pour favoriser l'essor de la formation en foresterie au campus d'Edmundston de l'Université de Moncton*, émet 34 recommandations qui se déploient autour de trois grandes thématiques : le recrutement, la programmation ainsi que l'organisation administrative et académique.

Sur le plan de la programmation, il recommande à la Faculté de bonifier son offre en y ajoutant une composante environnementale, de renforcer l'apprentissage en milieu de travail et de modifier le nom du programme afin de refléter ces changements et de le rendre plus attractif. C'est dans ce contexte que le nom du programme de Baccalauréat en sciences forestières (régime coopératif) est devenu Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif).

iv. Répondre aux exigences du nouveau régime pédagogique de l'Université de Moncton qui ne comptabilise plus les heures de laboratoires/travaux pratiques effectuées dans le cadre de cours théoriques. Il a donc fallu effectuer des ajustements à certains contenus de cours, à la répartition des heures accordées au volet théorique et aux heures de laboratoires ainsi qu'à la valeur des crédits de certains cours. Lorsque jumelé à d'autres modifications de cours, le nouveau programme présente un total de 30 nouveaux cours qui remplacent 29 cours du programme actuel.

 $<sup>^1</sup>$  BCAF. 2008. Les Normes académiques pour l'Agrément des Programmes d'enseignement universitaire en Foresterie au Canada. 28 p.  $^2$  Ibid.

#### 2.1 Objectifs du programme

Le programme vise à former des forestières et des forestiers professionnels aptes à gérer l'ensemble des ressources forestières dans une perspective de durabilité de l'environnement. Il permet aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des compétences en sciences de la nature, en sciences de l'aménagement et en sciences humaines qui les rendent capables de participer à la conception, la planification, l'exécution et l'évaluation de projets d'aménagement intégré des ressources forestières en général et plus particulièrement ceux axés sur la gestion des ressources de l'environnement forestier, leurs produits et leur mise en valeur. De nombreuses applications pratiques sont incorporées au contenu du programme permettant aux étudiantes et aux étudiants de développer les connaissances et les compétences requises pour maîtriser l'utilisation des technologies de pointe dans le secteur forestier. Les étudiantes et les étudiants sont également préparés pour accéder aux programmes d'études de cycles supérieurs tels que la maîtrise en sciences forestières et la maîtrise en environnement.

# 2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs (cours magistraux, stages, séminaires, etc.).

La nature appliquée de la formation en aménagement des forêts entraîne la mise en œuvre de différentes méthodes pédagogiques soit par :

- Des cours magistraux qui sont essentiels pour l'acquisition de certaines connaissances fondamentales;
- Des séminaires, des débats et des conférences qui visent à susciter une réflexion et développer l'esprit critique des étudiantes et des étudiants face aux concepts et aux différentes pratiques de l'industrie forestière;
- Des travaux pratiques sur le terrain et en laboratoires, des visites de sites expérimentaux et d'entreprises forestières ainsi que de la collecte de données qui visent à initier les étudiantes et les étudiants à la démarche de planification et de mise en valeur des ressources forestières ainsi qu'à les introduire à la recherche scientifique en foresterie;
- Un projet de fin d'études qui vise à intégrer et à mettre en pratique les connaissances et les compétences qui ont été acquises pendant le cheminement académique. Un sujet original doit être présenté (à l'écrit et à l'oral) tout en respectant une approche de recherche scientifique.
- Des activités de terrain obligatoires (pour un total de quatre) qui visent, au départ, à initier les étudiantes et les étudiants à la connaissance du milieu forestier pour graduellement les amener à bonifier et à intégrer les notions et les connaissances théoriques vues dans différents cours par le biais de travaux pratiques effectués sur le terrain<sup>3</sup>. Une description des activités de terrain est présentée dans l'encadré cidessous.

## Description des activités de terrain

Activités de terrain/laboratoire, dans un contexte de travail individuel ou en équipe, permettant de...

FORS1111 – Activités de terrain I : ... développer des compétences de niveau élémentaire de la pratique professionnelle. Carte, déplacement en forêt, reconnaissance du milieu, inventaire et visite. Durée d'une semaine (début mai).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Il est à noter que les sorties terrains ne sont pas exclusives aux activités de terrain obligatoires prévues. Des sorties ou des activités pratiques sur le terrain sont également intégrées aux cours du programme en aménagement des forêts (régime coopératif).

FORS2111 – Activités de terrain II : ... développer des compétences de niveau intermédiaire de la pratique professionnelle. Évaluation monétaire d'un lot boisé, classification écologique de stations, manipulations éco-physiologiques. Durée d'une semaine (début mai).

FORS3111 – Activités de terrain III : ... développer des compétences de niveau avancé de la pratique professionnelle. Opérations forestières; audits de performance; routes, ponts et ponceaux en forêt; usines de transformation du bois et amélioration des procédés. Durée d'une semaine (fin août-début septembre).

FORS4111 – Activités de terrain IV: ... développer des compétences de niveau avancé de la pratique professionnelle. Inventaire multi-ressources; prescriptions sylvicoles; planification d'interventions en forêt; amorce du plan d'aménagement intégré. Durée d'une semaine (fin août-début septembre).

Des stages coopératifs (pour un total de trois) en milieu de travail qui permettent, entre autres, aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir une première expérience de travail dans le domaine forestier, de développer leur professionnalisme et leur sens des responsabilités, de mettre en pratique les notions théoriques vues en classe et de créer un réseau de contacts.

Enfin, la Faculté de foresterie encourage ses étudiantes et ses étudiants à s'impliquer et à participer à diverses activités organisées à l'extérieur de la Faculté de foresterie. Par exemple, les étudiantes et les étudiants sont sollicités pour :

- Être guides lors de visites des élèves à la Forêt expérimentale;
- Participer à l'organisation et la tenue annuelle du Salon de la forêt à Edmundston;
- Représenter la Faculté de foresterie auprès des organisations provinciales ou nationales tel que l'Institut forestier du Canada.

Ces activités permettent aux étudiantes et aux étudiants de se créer un réseau, de se familiariser avec les différents aspects de la profession et de développer leur professionnalisme.

#### 2.3 Résultats attendus

Au terme de sa formation, la diplômée et le diplômé du Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif) est apte à devenir une forestière et un forestier professionnel ou une ingénieure ou ingénieur forestier, selon la province (association professionnelle) où la profession sera exercée. Elles ou ils sont les premiers responsables de la gestion des forêts et ont acquis les connaissances, les aptitudes et les compétences nécessaires pour œuvrer à leur propre compte ou à l'emploi du secteur privé, public ou parapublic.

Le programme de Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif) est normalement soumis à une évaluation tous les six ans en vue de l'obtention de l'agrément décerné par le Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF). Cet organisme peut accepter ou non de renouveler l'agrément pour une période s'échelonnant de un à six ans (maximum). Le programme a jusqu'à présent obtenu l'agrément sans condition.

Le dernier agrément du Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif) a eu lieu en 2010 pendant la transition entre le programme de quatre ans (actuel) et celui de cinq ans. Comme le programme de quatre ans n'avait pas encore à l'époque de diplômés, l'agrément a été accordé pour une durée de trois ans. La prochaine visite des évaluateurs du BCAF est prévue en mars 2013 en vue d'obtenir une extension de l'agrément du programme actuel pour trois années supplémentaires.

Le programme, une fois reconfiguré, devra à nouveau être soumis au processus de l'agrément. L'importance de rencontrer les exigences de l'agrément national limite la marge de manœuvre

quant aux modifications de contenu du programme que la Faculté de foresterie peut faire pour répondre aux exigences de la reconfiguration.

Puisque le Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif) est agréé par le Bureau canadien d'agrément en foresterie, les diplômées et les diplômés sont admissibles aux corporations professionnelles canadiennes dont l'Association des forestiers agréés du Nouveau-Brunswick et l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.

#### 3. La formation fondamentale

Dans sa composante de formation fondamentale, le Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif) repose sur des cours de la discipline principale, la foresterie, et des cours de disciplines connexes portant sur les technologies, les mathématiques appliquées, les sciences de la vie et de la terre appliquées ainsi que les sciences humaines. Formant des professionnels praticiens de terrain, le Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif) est composé de plusieurs cours qui sont accompagnés de laboratoires et d'exercices pratiques permettant aux apprenants d'intégrer à leur formation l'utilisation des instruments et des outils propres à la profession, ce qui donne ainsi aux diplômées et aux diplômés les aptitudes nécessaires pour être immédiatement opérationnels dans leur premier emploi.

# 3.1 Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre.

Le programme vise à préparer les étudiantes et les étudiants à devenir des professionnels capables de gérer de façon durable les ressources de l'environnement forestier. Pour ce faire, la formation fondamentale se déploie en trois étapes. Il est à noter que chaque étape énumère les principaux cours et ne représente pas une liste exhaustive (consultez la section 3.3 pour une énumération complète des cours).

#### Étape 1

La première étape de la formation fondamentale est liée à l'acquisition de notions de base et connexes en foresterie ainsi qu'à la connaissance du milieu forestier et des technologies forestières. Ceci se fait par le biais des cours de sciences et de sigles FORS et RESN<sup>4</sup> suivants :

CHIM1113 Chimie générale IA

RESN1103 Végétation forestière

FORS1053 Rôles socio-économ. des forêts

RESN1203 Botanique forestière

FORS1133 Technologies forestières

STAT2653 Statistique descriptive

MATH1153 Intro math des affaires

#### **Etape 2**

La deuxième étape de la formation fondamentale transmet à l'étudiante et à l'étudiant les connaissances requises des domaines connexes et la connaissance détaillée des différentes composantes des ressources naturelles du milieu forestier, leurs dynamiques et leurs techniques de gestion en faisant appel à des cours spécifiques.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Pour l'argumentaire concernant les sigles RESN, consulter la section 3.2

FORS2093 Dendrométrie	FORS3533 Science et technologie du bois
FORS2123 Sylviculture fondamentale	RESN2003 Processus écophysiologiques
FORS2142 Dynamique des peuplements	RESN2013 Environnement physique
FORS3013 Protection des forêts	RESN2213 Faune du milieu forestier
FORS3052 Aménagement écosystémique	RESN2232 Télédétection et photo-inter.
FORS3153 Économie forestière	RESN2442 Introduction aux SIG
FORS3403 Récolte et transport des bois	

## Étape 3

Enfin, la troisième étape de la formation fondamentale amène l'étudiante et l'étudiant à intégrer les diverses composantes acquises lors de l'étape précédente afin de compléter la formation de la forestière et du forestier professionnel.

FORS3033 Sylviculture appliquée	FORS4253 Gestion intégrée des forêts I
FORS4033 Plan d'intervention en forêt	FORS4353 Gestion intégrée des forêts II
FORS4063 Relations hum. + publ. en for.	FORS4943 Projet de fin d'études I

#### Activités de terrain

Tel que mentionné à la section 2.2 (Description des stratégies pédagogiques), quatre activités de terrain obligatoires sont prévues dans le cheminement de l'étudiante et de l'étudiant afin de développer des connaissances pratiques et d'assurer leur intégration par le biais d'exercices en milieu réel. Ces activités bonifient, complètent et intègrent les notions acquises dans les différents cours suivis aux étapes 1 à 3. Il est à noter que les sorties terrains ne sont pas exclusives à ces activités. Plusieurs cours du programme en prévoient également.

## Stages coopératifs

Trois stages coopératifs en milieu de travail sont prévus dans le cheminement de l'étudiante et de l'étudiant. Ces stages leur permettent d'acquérir des compétences et des connaissances pratiques auprès de professionnels forestiers en plus de développer leur éthique et leur professionnalisme en milieu de travail.

FORS2000 Stage coop I FORS3000 Stage coop II FORS4000 Stage coop III

#### Cours optionnels

Le programme offre aussi une large gamme de cours optionnels qui approfondissent des thèmes particuliers du champ d'études en aménagement des forêts. La majorité de ces cours sont de discipline principale, mais certains cours issus de la discipline connexe Ressources naturelles sont également offerts.

FORS3833	Stage international
FORS3863	Foresterie internationale
FORS3873	Dév. + gestion dur. des forêts
FORS3883	Foresterie urbaine
FORS3893	Opérations for.: thèmes variés
FORS3903	Gestion du boisé:thèmes variés
FORS4813	Projet spécial en foresterie
FORS4843	Protect. des for.: thèmes var.
FORS4873	Sylviculture : notions avancées
FORS4893	Aménag. de bassins versants

FORS4973 Projet de fin d'études II RESN3813 Géomatique env.: thèmes variés RESN4803 Physiologie environnementale

RESN4883 Écologie appliquée

## 3.2 Apport des disciplines connexes à la formation fondamentale

De par leurs natures différentes, la gestion des nombreuses ressources forestières fait appel à une diversité de connaissances, d'aptitudes et de compétences qui font de cette formation un champ multidisciplinaire empruntant simultanément des notions et des concepts à plusieurs domaines traditionnels d'études. Les connaissances connexes nécessaires à la réalisation des objectifs du programme couvrent diverses disciplines telles que les technologies et les mathématiques appliquées, les sciences de la vie et de la terre appliquées et les sciences humaines appliquées.

Dans le cadre du programme en aménagement des forêts (régime coopératif) à l'UMCE, l'acquisition de ces connaissances connexes pose alors plusieurs défis :

- a. Le programme en aménagement des forêts (régime coopératif) est le seul baccalauréat lié aux sciences de la terre et de la vie ainsi qu'aux sciences de la nature offert au complet au campus d'Edmundston<sup>5</sup>. Par conséquent, l'offre de cours de disciplines connexes est très limitée pour les étudiantes et les étudiants du programme.
- b. L'examen des cours de disciplines connexes offerts à l'UMCE et aux autres campus du réseau de l'Université de Moncton révèle :
  - (i) l'absence de cours actuels couvrant les objectifs visés;
  - (ii) l'existence de cours n'atteignant que très partiellement les objectifs visés
  - (iii) la nécessité d'une exigence simultanée de plusieurs cours existants d'une ou de plusieurs disciplines pour atteindre ces objectifs visés, au risque de largement dépasser le total maximal prescrit de 120 crédits pour l'obtention d'un baccalauréat.
- c. Les concepts de ces disciplines connexes, essentiels et requis pour la forestière et le forestier, ont souvent besoin d'être contextualisés au domaine forestier (en raison des exigences du Bureau canadien d'agrément en foresterie) et mis en relation à l'intérieur d'un même cours pour atteindre les objectifs visés.

De l'examen minutieux de cette situation, il ressort que l'avenue la plus utile et efficace pour résoudre le problème est la création d'un nouveau sigle de cours couvrant cette variété de concepts et de contenus de disciplines diverses, mais appliquées dans le contexte de la gestion des ressources naturelles de l'environnement forestier, soit le sigle RESN (ressources naturelles).

Ce nouveau sigle RESN se trouve d'autant plus justifié que :

.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Il est à noter que deux autres baccalauréats sont offerts au complet à l'UMCE soit le Baccalauréat ès arts multidisciplinaire dans le domaine des arts et des sciences humaines ainsi que le Baccalauréat en sciences infirmières dans le domaine des sciences de la santé.

(i) Il vient remettre dans leur juste cadre cognitif beaucoup de concepts non exclusivement forestiers, mais qui étaient jusqu'ici enseignés sous le sigle FORS, parce qu'ils étaient dispensés uniquement aux étudiantes et aux étudiants de foresterie de l'UMCE. Voici la liste des 11 cours FORS qui seront désormais dispensés sous le sigle RESN.

sés sous le sigle RESN
RESN1203 Botanique forestière
RESN2213 Faune du milieu forestier
RESN1103 Végétation forestière
RESN2003 Processus écophysiologiques
RESN2013 Environnement physique
RESN2232 Télédétection et photo-inter.
RESN2442 Introduction aux SIG
RESN3203 Expérimentation et échant.
RESN3813 Géomatique env. : thèmes variés
RESN4803 Physiologie environnementale
RESN4883 Écologie appliquée

- (ii) Ce changement de sigle s'insère également dans la réalisation du plan d'action découlant du rapport de l'étude Godbout<sup>6</sup> afin de renforcer l'attractivité du programme en reflétant plus justement la nature et la diversité du champ d'étude.
- (iii) Il prépare la mise en place du nouveau programme diplômant en environnement forestier recommandé par le rapport de l'étude Godbout sur la Faculté de foresterie. En effet, les cours de sigle RESN serviront également dans un nouveau programme d'études que la Faculté compte proposer dans les prochains mois.

Les connaissances connexes couvrent une variété de disciplines notamment :

Dans le domaine des technologies et mathématiques appliquées, on compte 12 crédits couverts par les cours :

MATH1153 Intro math des affaires

RESN2232 Télédétection et photo-inter.

RESN2442 Introduction aux SIG

RESN3203 Expérimentation et échant.

STAT2653 Statistique descriptive

:-

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Cette étude a été commandée par l'Université de Moncton et les recommandations ont été adoptées comme plan d'action à la Faculté de foresterie et validées par le Conseil des Gouverneurs, tel que souligné dans le préambule.

Dans le domaine des sciences de la vie et de la terre appliquées, on compte 15 crédits couverts par les cours :

CHIM1113 Chimie générale IA / CHIM1114 Introduction à la chimie IA

RESN1103 Végétation forestière

RESN1203 Botanique forestière

RESN2003 Processus écophysiologiques

RESN2013 Environnement physique

RESN2213 Faune du milieu forestier

Enfin, dans le domaine des sciences humaines, on compte formellement 3 crédits couverts par le cours ECON1011 Introduction à l'économie.

3.3. Liste des cours exigés : sigle, titre, objectifs et description des cours; statut des cours (obligatoire ou à option). (Voir le point 5 concernant la demande de dérogation pour augmenter les crédits dans la formation fondamentale et les réduire dans la formation générale.)

Discipline	principale: cours obligatoires	Crédits
FORS1053	Rôles socio-économ. des forêts	3
FORS1111	Activités de terrain I	1
FORS1133	Technologies forestières	3
FORS2000	Stage coop I	0
FORS2093	Dendrométrie	3
FORS2111	Activités de terrain II	1
FORS2123	Sylviculture fondamentale	3
FORS2142	Dynamique des peuplements	2
FORS3000	Stage coop II	0
FORS3013	Protection des forêts	3
FORS3033	Sylviculture appliquée	3
FORS3052	Aménagement écosystémique	2
FORS3111	Activités de terrain III	1
FORS3153	Économie forestière	3
FORS3113	Tech. de prise de décision	3
FORS3403	Récolte et transport des bois	3
FORS3533	Science et technologie du bois	3
FORS4000	Stage coop III	0
FORS4033	Plan d'intervention en forêt	3
FORS4063	Relations hum. + publ. en for.	3
FORS4111	Activités de terrain IV	1
FORS4153	Polit., législ., éthique en for.	3
FORS4253	Gestion intégrée des forêts I	3
FORS4353	Gestion intégrée des forêts II	3
FORS4943	Projet de fin d'études I	3
	TOTAL	56 cr.

Cours optionnels <sup>7</sup>	
FORS3833 Stage international	3
FORS3863 Foresterie internationale	3
FORS3873 Dév. + gestion dur. des for.	3
FORS3883 Foresterie urbaine	3
FORS3893 Opérations for.: thèmes variés	3
FORS3903 Gestion du boisé: thèmes variés	3
FORS4813 Projet spécial en foresterie	3
FORS4843 Protect. des for.: thèmes var.	3
FORS4873 Sylviculture : notions avancées	3
FORS4893 Aménag. de bassins versants	3
FORS4973 Projet de fin d'études II	3
RESN3813 Géomatique env.: thèmes variés	3
RESN4803 Physiologie environnementale	3
RESN4883 Écologie appliquée	3
TOTAL	3 cr. <sup>7</sup>

Disciplines connexes : cours obligatoires	Crédits			
CHIM1113 Chimie générale IA (ou CHIM1114	3 (4)			
Introduction à la chimie IA)				
ECON1011 Introduction à l'économie	3			
MATH1153 Intro math des affaires	3			
RESN1103 Végétation forestière	3			
RESN1203 Botanique forestière	3			
RESN2003 Processus écophysiologiques	3			
RESN2013 Environnement physique 3				
RESN2213 Faune du milieu forestier 3				
RESN2232 Télédétection et photo-inter. 2				
RESN2442 Introduction aux SIG 2				
RESN3203 Expérimentation et échant. 3				
STAT2653 Statistique descriptive	3			
TOTAL	34 cr.			

Crédits totaux pour la formation fondamentale : 93 CR.

## 4. <u>La formation générale</u>

Étant donné la nature multidisciplinaire du programme de Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif), plusieurs cours de disciplines connexes permettent d'atteindre des objectifs de formation générale.

## 4.1 Initiation au travail intellectuel universitaire

L'étudiante ou l'étudiant suivra le cours FSCI1003 *Init. aux études en sciences* prévu pour répondre spécifiquement à cet objectif. Ce cours a pour but de faciliter la transition des élèves du secondaire à un programme universitaire, de favoriser leur intégration et d'ainsi accroître leur chance de réussite. Au besoin, un ou des modules pourront être bonifiés pour répondre précisément aux besoins des étudiantes et des étudiants forestiers. La Faculté a ainsi choisi de ne pas créer de cours d'initiation au travail intellectuel universitaire spécifique à ses programmes, mais d'adopter celui d'une autre faculté. Ceci permet de répondre pour

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> L'étudiante ou l'étudiant choisit un cours optionnels parmi les cours énumérés pour un total de trois crédits.

l'essentiel aux besoins des étudiantes et des étudiants tout en évitant la duplication de l'offre de cours et la réalisation de gains d'efficacité au moment de la livraison du cours.

#### 4.2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation

Dans le cadre de son programme, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir au moins un cours dans la banque de cours de formation générale prévu pour répondre à cet objectif.

Cependant, différentes activités contribuent à sensibiliser les étudiantes et les étudiants à l'Autre : stages internationaux (optionnel), cours de Foresterie internationale (optionnel), séminaires, conférences, diversité culturelle de la population étudiante, activités culturelles (Semaine internationale, etc.).

#### 4.3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne

De manière générale, plusieurs cours (sylviculture, gestion intégrée des forêts, etc.) du programme introduisent les étudiantes et les étudiants à cet objectif, notamment via le concept de développement durable qui promeut une pratique responsable par rapport à l'environnement de manière à assurer les besoins des individus et des populations sur une base durable. De manière plus spécifique, les cours FORS4063 *Relations hum.* + *publ. en for.* et FORS4153 *Polit., législ., éthique en for.* permettent d'atteindre cet objectif.

#### 4.4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou à l'interdisciplinarité

Cet objectif est atteint par le cours ECON 1011 *Introduction à l'économie* qui est un cours obligatoire de discipline connexe.

#### 4.5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences

Cette exigence est atteinte par la réussite du cours de mathématiques MATH1153 Intro math des affaires. Le cours de chimie (CHIM1113 ou CHIM114) assure également l'acquisition de connaissances dans le domaine des sciences. Aussi, le programme en aménagement des forêts (régime coopératif) comprend plusieurs cours ayant des contenus de mathématiques dont Statistique descriptive (STAT2653), Dendrométrie (FORS2093) et Tech. de prise de décision (FORS3113).

#### 4.6 Sensibilité aux arts et lettres

Dans le cadre du programme, les étudiantes ou les étudiants doivent choisir au moins un cours dans la banque de cours de formation générale prévu pour répondre à cet objectif.

## 4.7 Capacité de penser logiquement et de manière critique

Dans le cadre du Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif), les étudiantes ou les étudiants doivent réaliser *Projet de fin d'études I* (FORS4943) qui vise à intégrer et à mettre en pratique les connaissances et les compétences qui ont été acquises pendant le cheminement académique. Sous la supervision d'un professeur, l'étudiante ou l'étudiant doit préparer une proposition de recherche (problématique, objectifs et plan de réalisation) et rédiger un rapport comprenant l'introduction, les objectifs, la recension des écrits et la

méthodologie. Ce travail de synthèse analytique et critique, qui repose sur une approche de recherche scientifique, répond à cet objectif.

#### 4.8 Capacité de s'exprimer en français

Cette exigence, qui découle de la mission et de la politique linguistique de l'Université de Moncton, est assurée par l'obligation de réussir un minimum de six crédits de français (FRAN1500 et FRAN1600).

De plus, plusieurs cours comprenant des laboratoires ou des sorties terrains requièrent une analyse des données observées par la rédaction de rapports et/ou de présentations orales. De nombreux cours comprennent également des séminaires et/ou des travaux de groupe où les étudiantes et les étudiants présentent les résultats de leurs travaux ou de leurs analyses. Les rapports écrits doivent souscrire aux exigences linguistiques fixées par l'Université de Moncton. À ce propos, mentionnons que la Faculté de foresterie a préparé, dès 1989, un guide officiel des normes de rédaction à l'intention de ses étudiantes et étudiants. Le développement et la maîtrise de la langue française font donc l'objet d'une évaluation continue durant toutes les années du programme.

Enfin, le projet de fin d'études, qui constitue un véritable travail de synthèse et d'intégration, doit obéir à des normes précises et exigeantes qui concourent à bonifier la capacité de s'exprimer en français.

## 4.9 Capacité de s'exprimer en anglais

Les étudiantes ou les étudiants qui se classent à un niveau supérieur à ANGL1022 *Language*, writing and reading au test de classement réponde à cet objectif et elles ou ils choisissent un cours au choix à leur discrétion. Sinon, elles ou ils doivent réussir le cours ANGL1022.

Aussi, le cheminement du programme amène les étudiantes et les étudiants à travailler avec des logiciels informatiques spécialisés ainsi qu'à lire des publications scientifiques, des manuels de référence et autres documentations pertinentes en anglais dans différents cours. En outre, pendant l'été, plusieurs étudiantes et étudiants de la Faculté travaillent pour des compagnies forestières qui exigent un certain niveau de connaissances en anglais.

Le Tableau 1 résume donc les différents cours par lesquels sont atteints les objectifs de formation générale dans le cadre du Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif).

Tableau 1. Exigences et objectifs de la Formation générale atteints dans le cadre du Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif)

Formation générale	minimum 30	crédits
OFG1 – Initiation au travail intellectuel universitaire	FSCI1003 Init. aux études en sciences	
OFG2 – Ouverture à l'autre et/ou internationalisation	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif.	3
OFG 3 – Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	FORS4153 Politique, législ., éthique en foresterie FORS4063 Relations hum. + publ. en for.	**

OFG 4 – Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	ECON1011 Introduction à l'économie	**
OFG 5 – Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	MATH1153 Intro math des affaires  CHIM1113 Chimie générale IA ou CHIM1114 Introduction à la chimie IA STAT2653 Statistique descriptive FORS2093 Dendrométrie FORS3113 Tech. de prise de décision	**
OFG 6 – Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif	
OGF 7 – Capacité de penser logiquement et de manière critique	FORS4943 Projet de fin d'études I	**
OFG 8 – Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite	6
OFG 9 – Capacité de s'exprimer en anglais	L'étudiante ou l'étudiant qui se classe à un niveau supérieur à ANGL1022 au test de classement satisfait l'OFG9 et elle ou il choisit 3 crédits de cours au choix à sa discrétion. Sinon, elle ou il doit réussir le cours ANGL1022 Language, writing and reading.	3

\*\* En raison du fait que 4 OFG (12 crédits) sont atteints par des cours de la formation fondamentale et compte tenu de la demande de dérogation au point 5 (pour un total de 27 crédits de formation générale, au lieu de 30), le programme de Baccalauréat en aménagement des forêts — régime coopératif présenté dans cet énoncé exigerait de l'étudiante ou de l'étudiant de suivre neuf (9) crédits de cours au choix (en plus des 3 crédits de cours au choix si l'OFG9 est atteint par le biais du test de classement).

## 5. Dérogation

Tel que souligné dans le préambule, le Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif) évolue dans un contexte particulier qui lui amène trois défis importants : (1) rendre conforme le programme en fonction des objectifs de la reconfiguration, (2) respecter les exigences et les prescriptions du Bureau canadien d'agrément en foresterie et (3) tenir compte des recommandations du Rapport Godbout. Dans ce contexte, la Faculté de foresterie demande trois dérogations pour son programme en aménagement des forêts (régime coopératif) pour les éléments suivants :

- Réduire le nombre de crédits de la discipline principale à 59 crédits;
- Augmenter le nombre de crédits des cours de disciplines connexes à 34crédits;
- Ajouter trois cours de sigle RESN dans la liste des cours optionnels de la discipline principale;
- Réduire le nombre de crédits de la formation générale à 27 crédits.

En tenant compte des éléments mentionnés ci-haut, il en résulte que le nombre de crédits pour les cours de la discipline principale du programme en aménagement des forêts (régime coopératif) est de 59 crédits, soit en deçà de l'objectif fixé par la reconfiguration qui est de 60 crédits. Cette situation s'explique par la connectivité des cours de la discipline principale avec ceux de la discipline connexe des ressources naturelles (RESN). Aussi, et tel que

mentionné précédemment, les cours de sigle RESN serviront également dans le nouveau programme d'études à caractère environnemental que compte présenter la Faculté de foresterie dans un avenir très proche. Le programme d'aménagement des forêts (régime coopératif) est donc conçu dans l'optique d'un tronc commun, basé sur les cours connexes de sigle RESN, avec le nouveau programme qui sera proposé. Par conséquent, la Faculté de foresterie demande une dérogation pour réduire le nombre de crédits de la discipline principale de 60 à 59.

Puisque le Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif) vise à former des praticiens de terrain et qu'il est soumis aux normes de l'agrément du Bureau canadien d'agrément en foresterie, l'apprentissage de notions spécifiques liées aux disciplines connexes est donc un aspect essentiel de la formation. Cette particularité amène le programme en aménagement des forêts à excéder le nombre de crédits alloués pour les cours de disciplines connexes obligatoires. De manière à garder intacte cette composante, la Faculté demande donc une dérogation pour faire passer le nombre maximal de crédits pour les cours de disciplines connexes de 30 à 34 crédits, soit quatre ou sept de plus que les exigences de la reconfiguration.

L'importance et la nécessité des cours de la discipline connexe des ressources naturelles (RESN) dans le programme d'aménagement des forêts (régime coopératif) ont été explicitées ci-haut. Par conséquent, trois cours<sup>8</sup> de sigle RESN ont été inclus dans la liste des cours à option de la discipline principale du programme en raison des liens étroits avec celle-ci et la mise en place souhaitée du tronc commun pour les deux programmes d'études qui seront donnés par l'unité académique (le baccalauréat en aménagement des forêts et celui à caractère environnemental qui sera prochainement proposé). La Faculté de foresterie demande donc une dérogation pour que ces trois cours RESN soient maintenus dans la liste de cours à option.

Et afin de maintenir le programme à 120 crédits, nous demandons que les crédits comptabilisés pour la formation générale soient réduits de 30 à 27 crédits. Dans les faits, le programme répond à l'ensemble des 30 crédits de formation générale, tel que démontré dans le tableau 1 ci-dessus, mais pour respecter les 120 crédits alloués pour baccalauréat, nous demandons de réduire le nombre de cours au choix de 12 à 9 crédits.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> RESN3813 Géomatique env.: thèmes variés, RESN4803 Physiologie environnementale, RESN4883 Écologie appliquée.

Formulaire CPR-2000-2 (Proposition de modification d'un programme)

## COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

#### PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École :

Faculté de foresterie

le 4 janvier 2013

Département :

Sciences forestières

Nom du programme : Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif)

Notes : Les différences entre les programmes régulier et coopératif sont indiquées en gras italiques.

**Profil du programme** (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

# année du programme) Programme actuel Proposition de modification

## Objectifs:

Le programme vise à former des citoyennes et des citoyens professionnels aptes à gérer l'ensemble des ressources forestières dans une perspective de durabilité de l'environnement. Il permet aussi aux étudiantes et étudiants d'acquérir des connaissances en sciences de la nature, en sciences de l'aménagement et en sciences sociales et économiques qui les rendent capables de participer à la conception, la planification, l'exécution et l'évaluation de projets d'aménagement intégré des ressources forestières. De nombreuses applications pratiques sont incorporées au contenu du programme, ainsi que la familiarisation avec les technologies de pointe utilisées dans le domaine. Le programme est offert à la fois en régime régulier et en régime coopératif.

Le Baccalauréat en sciences forestières est agréé par le Bureau canadien d'agrément en foresterie. Ainsi, les diplômées et les diplômés sont admissibles aux corporations professionnelles canadiennes dont l'Association des forestiers agréés du Nouveau-Brunswick et l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec. Elles et ils ont également accès aux programmes d'études de cycles supérieurs.

#### Objectifs:

Le programme vise à former des forestières et des forestiers professionnels aptes à gérer l'ensemble des ressources forestières dans une perspective de durabilité de l'environnement. Il permet aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des compétences en sciences de la nature, en sciences de l'aménagement et en sciences humaines qui les rendent capables de participer à la conception, la planification, l'exécution et l'évaluation de projets d'aménagement intégré des ressources forestières en général et plus particulièrement ceux axés sur la gestion des ressources de l'environnement forestier, leurs produits et leur mise en valeur. De nombreuses applications pratiques sont incorporées au contenu du programme permettant aux étudiantes et aux étudiants de développer les connaissances et les compétences requises pour maîtriser l'utilisation des technologies de pointe dans le secteur forestier. Le programme coopératif permet en plus aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir des compétences et des connaissances auprès de professionnels en milieu de travail par le biais des stages coopératifs prévus dans leur cheminement. Enfin, les étudiantes et les étudiants sont également préparés pour accéder aux programmes d'études de cycles supérieurs tels que la maîtrise en sciences forestières et la maîtrise en environnement.

## PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École :

Foresterie

le 4 janvier 2013

Département :

Sciences forestières

Nom du programme : Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif)

**Profil du programme** (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel		Proposition de modification	
1 <sup>re</sup> année		I <sup>re</sup> année	
OBLIGATOIRES		FORMATION FONDAMENTALE	
ANGLxxxx Crédits en anglais	3	Discipline principale: cours obligatoires	
CHIM1013 Chimie générale I	3	FORS1053 Rôles socio-économ. des forêts	3
ou		FORS1111 Activités de terrain I	1
CHIM1014 Introduction à la chimie	4	FORS1133 Technologies forestières	3
CHIM1071 Laboratoire de chimie générale I	1	total	7
FORS1053 Rôles socio-économ. des forêts	3		
FORS1203 Botanique forestière	3	Disciplines connexes : cours obligatoires	
FORS1212 Écologie des vertébrés for.	2	CHIM1113 <sup>1</sup> Chimie générale I A	3
FORS1224 Végétation forestière	4	ou	
FRAN1500 Communication orale	3	CHIM1114 Introduction à la chimie IA	4
FRAN1600 Communication écrite	3		
MATH1054 Mathématiques des affaires	4	MATH1153 Intro math des affaires	3
STAT2653 Statistique descriptive	3	RESN1103 Végétation forestière	3
FORS2132Photogrammétrie + photo-interp.	2	RESN1203 Botanique forestière	3
		STAT2653 Statistique descriptive	3
		total	15 (16)
TOTAL 34 CR. M	IN.		
		FORMATION GÉNÉRALE	
		Cours obligatoires de formation générale	
		FRAN1500 Communication orale	3
		FRAN1600 Communication écrite	3
		FSCI1003 Init. aux études en sciences	3
		total	9
		TOTAL 31 CR.	MIN.
		<sup>1</sup> L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à c suivre CHIM1014 au lieu de CHIM1013.	e cours doit

## PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École :

Foresterie

le 4 janvier 2013

Département :

Sciences forestières

Nom du programme : Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme

Programme actuel		Proposition de modification	
2 <sup>e</sup> année		2 <sup>e</sup> année	
OBLIGATOIRES		FORMATION FONDAMENTALE	
ECON1011 Introduction à l'économie	3	Discipline principale : cours obligatoires	
FORS2001 T.P. Quantif. des ress. for.	1	FORS2000 Stage coop I	0
FORS2003 Quantif. des ressources for.	3	FORS2093 Dendrométrie	3
FORS2004 Processus écophysiologiques	4	FORS2111 Activités de terrain II	1
FORS2012 Sylviculture fondamentale	2	FORS2123 Sylviculture fondamentale	3
FORS2013 Récolte et transport des bois	3	FORS2142 Dynamique des peuplements	2
FORS2014 Environnement phys. des forêts	4	FORS3013 Protection des forêts	3
FORS2091 T.P. Technol. forestières	1	total	12
FORS2103 Tech. de prise de décision	3		
FORS2443 Intro. aux SIG	3	Disciplines connexes : cours obligatoires	
FORS3014 Protection des ressources	4	ECON1011 Introduction à l'économie	3
FORS2000 Stage coop I	0	RESN2003 Processus écophysiologiques	3
total	31	RESN2013 Environnement physique	3
		RESN2232 Télédétection et photo-inter.	2
OPTION		RESN2213 Faune du milieu forestier	3
FORSxxxx Cours optionnel	3	RESN2442 Introduction aux SIG	2
total	3	total	16
CHOIX			
Cours au choix	3	FORMATION GÉNÉRALE ET COURS	AU CHOIX
total	3	ANGL1022 <sup>(2)</sup> Language, writing and readin	g
		(ou choisir 3 crédits de cours au choix)	3
TOTAL	37 CR.	Choisir 6 crédits de cours au choix	6
		total	9
		TOTAL	37 CR.
		(2) Si l'étudiante ou l'étudiant se classe à un niveau su ANGL1022, elle ou il choisit un cours au choix à sinon elle ou il doit réussir le cours ANGL1022.	

## PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École :

**Foresterie** 

le 4 janvier 2013

Département :

Sciences forestières

Nom du programme : Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme

Programme actuel		Proposition de modification	
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années		3 <sup>e</sup> année	
OBLIGATOIRES		FORMATION FONDAMENTALE	
FORS3000 Stage Coop II	0	Discipline principale: cours obligatoires	
FORS3022 Dynamique des peupl. for.	2	FORS3000 Stage coop II	0
FORS3023 Fondements de l'amén. écosyst.	3	FORS3033 Sylviculture appliquée	3
FORS3034 Sylviculture appliquée	4	FORS3052 Aménagement écosystémique	2
FORS3153 Économie forestière	3	FORS3111 Activités de terrain III	1
FORS3204 Échant. et Stat. en foresterie	4	FORS3153 Économie forestière	3
FORS3433 Science et technologie du bois	3	FORS3113 Tech. de prise de décision	3
FORS4000 Stage Coop III	0	FORS3403 Récolte et transport des bois	3
FORS4032 Plan d'intervention en forêt	2	FORS3533 Science et technologie du bois	3
FORS4054 Gestion intégrée des forêts I	4	FORS4153 Polit., législ., éthique en for.	3
FORS4153 Polit., législ., éthique en for.	3	FORS4253 Gestion intégrée des forêts I	3
FORS4192 Stage en forêt II	2	total	24
FORS4052 Gestion intégrée des forêts II	2		J.
FORS4063 Relations hum. + publ. en for.	3	Discipline principale : cours à option	
FORS4923 Projet de fin d'études I	3	Choisir 3 crédits parmi la liste de cours à option	3
total	38	total	3
OPTION			
OPTION  EOP Syrvey Cours ontionnal	2	Disciplines conneyes a cours obligatoire	
FORSxxxx Cours optionnel	3	Disciplines connexes: cours obligatoire	2
FORSxxxx Cours optionnel	3	RESN3203 Expérimentation et échant.	3
total	6	total	3
CHOIX		FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU	CHOIX
Cours au choix	3	Choisir 3 crédits de la Banque de cours des obje	
Cours au choix	3	formation générale pour répondre à l'OFG 2 – C	
total	6	à l'Autre et/ou internationalisation	3
		total	3
		TOTAL 33 (	¬D
TOTAL	(A CD	TOTAL 33 (	_IX.
TOTAL 5	60 CR.		
GLOBAL 121 CR. Min			
GLUBAL 121 CR. Min	ımum		

## PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École :

**Foresterie** 

le 4 janvier 2013

Département :

Sciences forestières

Nom du programme : <u>Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif)</u>

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme

Programme actuel	Proposition de modification
	4 <sup>e</sup> année
	FORMATION FONDAMENTALE
	Discipline principale: cours obligatoires
	FORS4000 Stage coop III 0
	FORS4033 Plan d'intervention en forêt 3
	FORS4063 Relations hum. + publ. en for. 3
	FORS4111 Activités de terrain IV
	FORS4353 Gestion intégrée des forêts II 3
	FORS4943 Projet de fin d'études I 3
	<u>total</u> 13
	FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX
	Choisir 3 crédits dans la Banque de cours des objectifs
	de formation générale pour répondre à l'OFG 6
	- Sensibilités aux arts et lettres 3
	Choisir 3 crédits de cours au choix 3
	total 6
	TOTAL 19 CR.
	GLOBAL 120 CR. Minimum

## PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École :

Foresterie

le 4 janvier 2013

Département :

Sciences forestières

Nom du programme : Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif)

**Profil du programme** (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel		Proposition de modification	
Cours à option :	CR.	Cours à option :	CR.
Choisir 9 crédits parmi la liste suivante :		Choisir 3 crédits parmi la liste suivante :	
FORS3813 Géomatique env.: thèmes variés	3	FORS3833 Stage international	3
FORS3833 Stage international	3	FORS3863 Foresterie internationale	3
FORS3863 Foresterie internationale	3	FORS3873 Dév. + gestion dur. des for.	3
FORS3873 Dév.+gestion dur. des forêts	3	FORS3883 Foresterie urbaine	3
FORS3883 Foresterie urbaine	3	FORS3893 Opérations for.: thèmes variés	3
FORS3893 Opérations for.: thèmes varies	3	FORS3903 Gestion du boisé: thèmes variés	3
FORS3903 Gestion du boisé: thèmes variés	3	FORS4813 Projet spécial en foresterie	3
FORS4803 Écophysiol.: notions avancées	3	FORS4843 Protect. des for.: thèmes var.	3
FORS4813 Projet spécial en foresterie	3	FORS4873 Sylviculture: notions avancées	3
FORS4843 Protect. des forêts: thèmes var.	3	FORS4893 Aménag. de bassins versants	3
FORS4873 Sylviculture: notions avancées	3	FORS4973 Projet de fin d'études II	3
FORS4883 Écologie for.: thèmes variés	3	RESN3813 Géomatique env.: thèmes variés	3
FORS4893 Aménag. de bassins versants	3	RESN4803 Physiologie environnementale	3
FORS4933 Projet de fin d'études II	3	RESN4883 Écologie appliquée	3
ou tout autre cours préalablement approuvé par l'doyen ou la doyenne.	le		

Nom:	NI:

Feuille de route pour le programme de Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif)

Tableau 1 : Tableau des cours par année

Première année (31 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
FORS1053 Rôles socio-économ, des forêts	3	
FORS1111 Activités de terrain I	1	
FORS1133 Technologies forestières	3	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		
CHIM1113 <sup>(*)</sup> Chimie générale IA	3	
(* L'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1013.)		
ou	ou	
CHIM1114 Introduction à la chimie IA	4	
MATH1153 Intro math des affaires	3	OFG 5
RESN1103 Végétation forestière	3	
RESN1203 Botanique forestière	3	
STAT2653 Statistique descriptive	3	
II. Formation générale : Cours obligatoires de formation générale (Voir note 1)		
FRAN1500 Communication orale	3	OFG 8
FRAN1600 Communication écrite	3	OFG 8
FSCI1003 Init. aux études en sciences	3	OFG 1

Deuxième année (37 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
FORS2000 Stage coop I	0	
FORS2093 Dendrométrie	3	
FORS2111 Activités de terrain II	1	
FORS2123 Sylviculture fondamentale	3	
FORS2142 Dynamique des peuplements	2	
FORS3013 Protection des forêts	3	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		
ECON1011 Introduction à l'économie	3	OFG 4
RESN2003 Processus écophysiologiques	3	
RESN2013 Environnement physique	3	
RESN2232 Télédétection et photo-inter.	2	
RESN2213 Faune du milieu forestier	3	
RESN2442 Introduction aux SIG	2	
I. Formation générale et cours au choix (voir note 1)		
ANGL1022 Language, writing and reading	3	OFG 9
(Si l'étudiante ou l'étudiant se classe à un niveau supérieur à ANGL1022, elle ou il choisit trois crédits de cours au choix à sa discrétion, sinon elle ou il doit réussir le cours ANGL1022.)		
Choisir 6 crédits de cours au choix	6	

Troisième année (33 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
FORS3000 Stage coop II	0	
FORS3033 Sylviculture appliquée	3	
FORS3052 Aménagement écosystémique	2	
FORS3111 Activités de terrain III	1	
FORS3153 Économie forestière	3	
FORS3113 Tech. de prise de décision	3	
FORS3403 Récolte et transport des bois	3	
FORS3533 Science et technologie du bois	3	
FORS4153 Polit., législ., éthique en for.	3	OFG 3

## Formulaire CPR-11 (Feuille de route)

FORS4253 Gestion intégrée des forêts I	3	
Discipline principale – Cours à option (voir note 2)		
Choisir 3 crédits de cours parmi la liste de cours à option	3	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoire		
RESN3203 Expérimentation et échant.	3	
II. Formation générale ou cours au choix (Voir note 1)		
Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours des objectifs de formation générale pour répondre à l'OFG2 – Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	3	OFG 2

Quatrième année (19 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
FORS4000 Stage coop III	0	
FORS4033 Plan d'intervention en forêt	3	
FORS4063 Relations hum. + publ. en for.	3	
FORS4111 Activités de terrain IV	1	
FORS4353 Gestion intégrée des forêts II	3	
FORS4943 Projet de fin d'études I	3	OFG 7
II. Formation générale et cours au choix (Voir note 1)		
Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours des objectifs de formation générale	3	OFG 6
pour répondre à l'OFG6 – Sensibilité aux arts et lettres		
Choisir 3 crédits de cours au choix	3	

Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif)

	Objectif de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cr.	Note
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	FSCI1003 Init. aux études en sciences	3	
OFG 2	Ouverture à l'autre et/ou internationalisation	Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif (voir banque de cours <u>www.umoncton.ca</u> )	3	
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	FORS4153 Polit., législ., éthique en for.	3	
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	ECON1011 Intro. à l'économie	3	
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	MATH1153 Intro math des affaires	3	
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	Choisir 3 crédits de cours dans la banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif (voir banque de cours <u>www.umoncton.ca</u> )	3	
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique	FORS4943 Projet de fin d'études I	3	
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite	3	
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	Si l'étudiante ou l'étudiant se classe à un niveau supérieur à ANGL1022, elle ou il choisit 3 crédits de cours au choix à sa discrétion, sinon elle ou il doit réussir le cours ANGL1022.	3	

#### Notes:

Dans le cadre du Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif), vous devez compléter 93 crédits de formation fondamentale et 27 crédits de formation générale et/ou cours au choix. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG) lesquels sont décrits dans le tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le programme en aménagement des forêts (régime coopératif), la formation fondamentale permet de répondre à quatre (4) OFG :

OFG 3 au moyen du cours FORS4153 Polit., législ., éthique en for.;

OFG 4 au moyen du cours ECON1011 Introduction à l'économie;

OFG 5 au moyen du cours MATH1153 Intro math des affaires;

OFG 7 au moyen du cours FORS4943 Projet de fin d'études I.

Les cours obligatoires de la formation générale permettent de répondre à trois (3) OFG :

OFG 1 au moyen du cours FSCI1003 Init. aux études en sciences;

OFG 8 au moyen de deux (2) cours FRAN1500 Communication orale et FRAN1600 Communication écrite;

OFG 9 au moyen du cours ANGL1022 (ou choisir 3 crédits de cours au choix si l'on se classe à un niveau supérieur).

Pour compléter la formation générale, vous devez choisir six (6) crédits de cours de la Banque de cours de formation générale soit 3 crédits de cours de chaque rubrique suivante : OFG 2 et OFG 6.

Pour compléter le cheminement de ce programme, vous devez suivre neuf (9) crédits de cours au choix dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence de 27 crédits de formation générale et cours au choix.

<sup>2</sup> Liste de cours à option de la discipline principale\*:

FORS3833 Stage international

FORS3863 Foresterie internationale

FORS3873 Dév. + gestion dur. des for.

FORS3883 Foresterie urbaine

FORS3893 Opérations for.: thèmes variés

FORS3903 Gestion du boisé : thèmes variés

FORS4813 Projet spécial en foresterie

FORS4843 Protect. des for.: thèmes var.

FORS4873 Sylviculture : notions avancées

FORS4893 Aménag. de bassins versants

FORS4973 Projet de fin d'études II

RESN3813 Géomatique env.: thèmes variés

RESN4803 Physiologie environnementale

RESN4883 Écologie appliquée

<sup>\*</sup> Il est à noter que trois cours de discipline connexe ressources naturelles ont été ajoutés puisque leur contenu est étroitement lié au domaine de la foresterie et plus particulièrement à l'aménagement des forêts.

# 2. RECONFIGURATION DU PROGRAMME DE DIPLÔME PRÉPARATOIRE AUX SCIENCES DE LA SANTÉ (DSS) (DOC. 54/12-13)

#### R: 12-CPR-130620

« Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Diplôme préparatoire aux sciences de la santé (DSS). »

Vote: unanime.

## Proposition pour le Sénat académique

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Diplôme préparatoire aux sciences de la santé (DSS). »

54/12-13



Faculté des sciences



Le 12 avril 2013

Monsieur Neil Boucher
Président
Comité des programmes
Vice-rectorat à l'enseignement
et à la recherche
Pavillon Taillon
Université de Moncton



VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE

1 2 AVR. 2013

UNIVERSITÉ DE MONCTON

OBJET: Programme de DSS reconfiguré

Monsieur,

Lors de sa réunion du 4 octobre 2012, le Conseil de la Faculté des sciences a adopté la résolution suivante :

« Que le programme nouvellement reconfiguré de Diplôme préparatoire aux sciences de la santé soit adopté. »

Vous trouverez en pièces jointes une lettre provenant du professeur Stephan Reebs, responsable des programmes spéciaux; les approbations des campus d'Edmundston et Shippagan, ainsi que la version approuvée du programme nouvellement reconfiguré de Diplôme préparatoire aux sciences de la santé.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

La vice-doyenne, Faculté des sciences

Louise Girard

PJ

CC: Monsieur Francis LeBlanc, doyen, Faculté des sciences

18, avenue Antonine-Maillet Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9 CANADA



Faculté des sciences



Faculté des sciences Université de Moncton Moncton, N.B., E1A 3E9 Canada

tel: 506-858-4384 fax: 506-858-4541

stephan.reebs@umoncton.ca

4 octobre 2012

Monsieur Francis LeBlanc Doyen, Faculté des sciences Université de Moncton Campus de Moncton

Monsieur le Doyen,

Veuillez trouver ci-joint le projet de reconfiguration du programme de DSS (programme préparatoire aux sciences de la santé), tel qu'approuvé aujourd'hui (4 octobre 2012) à la réunion de notre Conseil de Faculté.

Cette version approuvée par notre Conseil de Faculté correspond à la dernière version du projet de modifications au programme, laquelle fut approuvée en début d'été 2012 par les unités des campus d'Edmundston (en la personne de Pierrette Fortin, vice-doyenne aux études) et de Shippagan (en la personne de Marthe Robichaud, doyenne aux études par intérim). Je joins une copie de mes dernières correspondances par courriel sur le sujet avec ces personnes.

Tel qu'élaboré dans le document CPR1 du projet de reconfiguration, les modifications proposées au programme par rapport à la situation actuelle sont: (1) un allègement du nombre total de crédits; (2) l'addition d'un cours qui deviendra commun à tous les programmes de la Faculté des sciences pour rencontrer l'objectif de formation générale # 1; (3) le remplacement d'une option entre deux cours par l'obligation de prendre un seul de ces cours, l'autre cours disparaissant du programme; et (4) le remplacement d'une description vague des cours au choix possibles par une liste concrète à partir de laquelle les cours au choix (qui, techniquement, deviendront alors des cours à option) peuvent être pris.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Stéphan Reebs

Responsable des programmes spéciaux

#### Proposition de modification au programme de diplôme préparatoire aux sciences de la santé

Analyse des répercussions possibles sur les autres unités en fonction

La proposition de modification au programme de diplôme préparatoire aux sciences de la santé a fait l'objet de deux rondes de consultation auprès de l'UMCE et l'UMCS au printemps 2012, à la suite desquelles la proposition a été acceptée, comme en font foi les courriels ci-dessous.

#### **SHIPPAGAN:**

Bonjour Madame Robichaud,

Depuis votre message du 21 mars (ci-dessous), je n'ai pas reçu d'autres réactions de votre part ni des membres de votre campus, et j'en déduis donc que la nouvelle version de la proposition de DSS reconfiguré vous est acceptable (ce qui est sans doute normal, puisqu'elle tenait exactement compte des propositions et commentaires faits par vos membres lors de la précédente ronde de consultation). Avec votre assentiment, je vais donc présenter au Conseil de faculté de la Faculté des sciences (à la réunion qui aura lieu la semaine prochaine) cette proposition de DSS reconfiguré (je ré-attache cette version au présent message).

Meilleures salutations

Stéphan Reebs
Responsable des programmes spéciaux
Faculté des sciences
et
Professeur titulaire
Département de biologie
Université de Moncton
Moncton, NB, E1A 3E9
Canada
ph: 506-858-4384

fax: 506-858-4541

De: Marthe Robichaud Envoyé: 21 mars 2012 14:22 À: Stephan G. Reebs Objet: RE: DSS reconfiguré

Bonjour,

Je n'ai pas reçu d'autres commentaires venant des intéressés. Je fais un suivi et vous reviens advenant de nouvelles réactions.

De: Stephan G. Reebs

Envoyé: 12 mars 2012 10:55

À: Francis LeBlanc; Louise Girard; Jacques Paul Couturier; Marthe Robichaud

Objet : DSS reconfiguré

Bonjour,

Les intervenants de la dernière ronde de consultation sur le DSS reconfiguré (i.e. les unités de Shippagan et d'Edmunston + le Conseil de la Faculté des sciences à Moncton) étaient presqu'unanimes (le seul bémol provenant du décanat d'Edmunston): toute coupure au programme de DSS devrait être uniquement au niveau des cours de sciences sociales ou sciences humaines.

Je vous présente donc une nouvelle version, ci-jointe, correspondant à cette vision. Il ne s'agit pas encore d'une version officielle devant faire l'objet d'un vote/proposition, seulement un autre brouillon pour consultation. Bien entendu, le plus tôt je reçois vos commentaires, le plus rapidement nous pourrons passer aux procédures de vote et de soumission de changements au programme.

Merci et bonne journée

Stéphan Reebs
Responsable des programmes spéciaux
Faculté des sciences
et
Professeur titulaire
Département de biologie
Université de Moncton
Moncton, NB, E1A 3E9
Canada

ph: 506-858-4384 fax: 506-858-4541

#### **EDMUNSTON:**

Bonjour Madame Fortin,

À la lumière de votre dernier message du 19 mars (ci-dessous), je vais présenter au Conseil de faculté de la Faculté des sciences (à la réunion qui aura lieu la semaine prochaine) cette proposition de DSS reconfiguré (je ré-attache cette version au présent message).

Meilleures salutations

Stéphan Reebs
Responsable des programmes spéciaux
Faculté des sciences
et
Professeur titulaire
Département de biologie

Université de Moncton Moncton, NB, E1A 3E9 Canada

ph: 506-858-4384 fax: 506-858-4541

De: Pierrette Fortin

Envoyé: 19 mars 2012 10:17

À: Stephan G. Reebs

Objet: DSS reconfiguré

Bonjour monsieur Reebs,

J'ai pris connaissance des changements apportés aux documents. La plupart de nos recommandations ont été prises en considération, je n'ai donc pas de commentaires supplémentaires.

Tout en vous remerciant, je vous souhaite une bonne semaine!

Pierrette Fortin, Ph.D.
Doyenne adjointe des études
Professeure titulaire de philosophie
UMCE
165, boul. Hébert
Edmundston, N.-B.
E3V 2S8

Tél.: (506) 737-5233 Fax: (506) 737-5373

Courriel: pierrette.fortin@umoncton.ca

## CPR-1-ÉNONCÉ DE PROGRAMME

## L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME DOCUMENT-CADRE POUR LA MODIFICATION D'UN PROGRAMME EXISTANT

#### 1. Identification du programme

1.1 Faculté: Sciences

1.2 Unité(s) responsable(s) du programme : Faculté des sciences

1.3 Titre du programme : Programme préparatoire aux sciences de la santé

1.4 Diplôme accordé : Dip. S.S.

1.5 Date d'entrée en vigueur : Septembre 2014

### 2. <u>Description générale du programme</u>

Cette partie de l'Énoncé de programme inclut : une brève description des objectifs du programme, des stratégies pédagogiques mises en œuvre et des résultats attendus pour les étudiantes et étudiants.

2.1 Description des objectifs du programme (par ex. : Ce programme vise  $\hat{a}$  etc.). Cette partie comprend aussi une explication des débouchés. :

Ce programme de deux ans s'adresse en priorité aux personnes résidant en permanence dans les trois provinces maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et l'Ile-du-Prince-Édouard) qui, dans le cadre de l'entente avec le Québec, désirent poursuivre leur formation professionnelle en sciences de la santé. Le programme prépare les étudiantes et étudiants à l'admission aux Facultés ou écoles suivantes: médecine, art dentaire, pharmacie, optométrie, physiothérapie, ergothérapie, médecine vétérinaire et audiologie. Il conduit au diplôme des sciences de la santé, lequel est reconnu officiellement par toutes les universités francophones du Québec pour l'admission à ces programmes des sciences de la santé.

2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs (cours magistraux, stages, séminaires, etc.).

Ce programme utilise entièrement des cours déjà offerts par d'autres unités académiques. En première année, le programme offre les cours magistraux et travaux pratiques listés comme préalables à l'admission par les programmes de santé des universités du Québec. Il s'agit de cours de sciences et de français. En deuxième année, le programme offre des cours magistraux de sciences encore préalables à l'admission dans les programmes de santé (Chimie organique, Algèbre matricielle pour l'ergothérapie et la physiothérapie) et des cours magistraux et travaux pratiques de sciences jugés utiles pour la formation dans le domaine de la santé (Statistiques appliquées aux sciences de la vie, Éléments de biochimie, Physique : Optique, ou Effets biologiques des radiations) et finalement des cours magistraux correspondant à une formation connexe en sciences humaines et en sciences sociales.

2.3 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants. Ces résultats sont généralement définis en fonction des connaissances et des compétences acquises par les diplômées et diplômées (p. ex. : À la fin du programme, les diplômées et diplômés seront en mesure de etc.).

À la fin de ce programme de deux ans, les étudiantes et étudiants sont en mesure de déposer des demandes d'admission dans les programmes de santé des universités du Québec, tel que couvert par l'entente interprovinciale Québec—Nouveau-Brunswick. Ils peuvent aussi transférer à l'un ou l'autre des trois baccalauréats appliqués offerts conjointement par l'Université et le CCNB-Dieppe dans le domaine des techniques médicales (sciences de laboratoire médical, techniques radiologiques, thérapie respiratoire); le DSS a déjà donné aux étudiantes et aux étudiants presque tous les cours de la partie universitaire (1<sup>re</sup> et

4<sup>e</sup> années) de ces programmes articulés. Les étudiantes et étudiants peuvent aussi transférer aux programmes de baccalauréat en biologie ou en biochimie, et voir pratiquement tous leurs cours reconnus à l'intérieur de ces programmes, leur permettant ainsi de compléter ces programmes sans perte de temps (2 années supplémentaires). Des transferts en science infirmière, kinésiologie ou psychologie sont aussi assez faciles, bien que moins communs.

#### 3. La formation fondamentale

Cette partie de l'Énoncé de programme constitue la justification de la formation fondamentale reconfigurée et inclut : les limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études, les liens entre la discipline principale et les disciplines connexes et les cours exigés.

3.1 Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre.

Pour les fins de ce programme, nous considérons que les cours des disciplines CHIM-PHYS-MATH-STAT-BIOL-BICH font partie du champ d'étude des disciplines scientifiques qui constituent la discipline principale alors que les autres cours sont du ressort des disciplines connexes.

Comme il s'agit d'un programme, d'une durée de seulement deux ans, il se doit d'offrir les cours déclarés préalables par les comités d'admission aux programmes de santé des universités du Québec. Il s'agit de tous les cours de la première année, et du cours de Chimie organique I en deuxième année. Tous ces cours sont maintenus dans le nouveau programme. Les autres cours, que ce soit en sciences, en sciences humaines, ou en sciences sociales, ont été jugés utiles à la formation d'un professionnel de la santé lors de la création du programme (STAT: recommandé par les comités d'admission en médecine; MATH2613: obligatoire pour ceux qui visent l'ergothérapie et la physiothérapie; CHIM et BICH: très utiles pour tout ce qui touche aux médicaments; PHYS: nécessaires pour avoir un total de trois cours de physique dans le programme, comme le demandent les comités d'admission en médecine; BIOL2133 et 2233: unanimement recommandés par tous nos anciens étudiants et étudiantes qui ont réussi à être admis en médecine; sciences sociales et humaines: voir prochain paragraphe). Toutes ces composantes sont maintenues dans le nouveau programme, mais de façon réduite en ce qui concerne les sciences humaines et sociales. Les raisons pour cet allègement proposé du programme sont énoncées à la suite des tableaux des cours de la formation fondamentale.

3.2 Apport des disciplines connexes à la formation fondamentale.

Les disciplines connexes sont représentées d'abord par des cours de sciences sociales (sigles PSYC, SOCI, SCPO et TSOC) qui sont utiles car tout futur professionnel de la santé doit servir les membres de la société et a avantage a bien connaître le milieu d'où proviennent ces clients. Les disciplines connexes sont aussi représentées par des cours de sciences humaines qui ont des liens avec le domaine de la santé; le cours PHIL2235 Éthique touche à beaucoup de questions difficiles qui sont souvent posées dans le monde de la santé; le cours ADMN1220 Introduction au management est utile car les pratiques dans le domaine de la santé demandent souvent des habiletés de gestion; les cours d'anglais (ANGL) sont universellement reconnus comme utiles par les comités d'admission des programmes de santé, puisque plusieurs des manuels utilisés en classe dans ces programmes sont en anglais; le cours KNEP1102 Vie active et santé est d'une utilité évidente pour les futurs professionnels de la santé.

3.3 Liste des cours exigés : sigle, titre, objectifs et description des cours; statut des cours (obligatoire ou à option). (Faire accompagner du formulaire approprié.)

	Cr.
Formation fondamentale	56 cr
Discipline principale – Cours obligatoires	35 cr
CHIM1113 Chimie générale IA	3 cr
ou	min
CHIM1114 Introduction à la chimie IA	
CHIM1123 Chimie générale IIA	3 cr
MATH1073 Calcul différentiel	3 cr
MATH1173 Calcul intégral	3 cr
PHYS1173 Mécanique	3 cr
PHYS1373 Électricité et magnétisme	3 cr
CHIM2413 Chimie organique I	3 cr
CHIM2633 Chimie organique IIA	3 cr
CHIM2682 Labo de chimie organique I	2 cr
MATH2613 Algèbre matricielle	3 cr
STAT2673 Stat appliquée sc. de la vie	3 cr
BICH2023 Éléments de biochimie	3 cr
Discipline principale – Cours à option	9-15 cr
BIOL1143 Anat. physiol. humaines I	
BIOL1243 Anat. physiol. humaines II	
ou	6 cr
BIOL1123 Introduction à la biologie I	
BIOL1223 Introduction à la biologie II	
PHYS2523 Intro à ph mod. et optique ph.	× ·
ou	3 cr
PHYS2963 Effets biol. des radiations	
BIOL2133 Physiologie humaine I	
BIOL2233 Physiologie humaine II	0-6 cr
Disciplines connexes – Cours à option	6-12 cr
Choisir 6 à 12 crédits parmi les cours suivants :	
ADMN1220 Introduction au management	3 cr
ANGL1022 Language, writing and reading (ou tout cours ANGL de	3 cr
niveau supérieur selon les résultats au test de classement)	3 (1
KNEP1102 Vie active et santé	3 cr
PHIL2235 Éthique	3 cr
PSYC1000 Introduction à la psychologie	3 cr
PSYC1600 Développement humain I	3 cr
SCPO1000 Science politique I	3 cr
SOCI1000 Introduction à la société	3 cr
SOCI1000 Introduction a la societe  SOCI1100 Thèmes sociologiques	3 cr
SOCI2370 Sociologie de la santé	3 cr
TSOC1000 Introduction au travail social	
150C1000 Introduction at travail social	3 cr

#### Justifications:

Dans ce qui suit, le nom du programme est abrévié « DSS ».

#### Allègement du programme

Le programme, originellement très lourd en termes de charge de travail pour l'étudiant, passe de 77 crédits à 65 crédits. Des 12 crédits qui disparaissent, 6 proviennent du fait que les travaux pratiques de 1re année seront intégrés à leurs cours théoriques concomitants suite à la reconfiguration des programmes de la Faculté des sciences, et donc cela ne représente pas une diminution de la charge de travail pour l'étudiant. Les autres 6 crédits représentent la vraie réduction de la charge de travail (étalée sur 2 ans) et proviennent de l'élimination de 6 crédits de sciences sociales et sciences humaines. Aucun de ces cours n'est un préalable aux programmes de santé des universités du Québec. Il y a aussi un autre cours de sciences sociales/humaines qui disparait (le total des sciences sociales et humaines passe ainsi de 21 crédits à 12 crédits) mais ce cours, normalement pris en 1<sup>re</sup> année, est remplacé par FSCI1003 (voir ci-dessous) afin de rencontrer l'OFG1 et donc il n'y a pas de réduction de la charge de travail pour l'étudiant à ce niveau. Un total de 65 crédits est légèrement supérieur à la moitié de 126 crédits, le total présentement proposé pour les programmes reconfigurés de 4 ans de la Faculté des sciences.

#### Raisons pour l'allègement du programme

- A 77 crédits (71 si on intégrait déjà les travaux pratiques des cours de première année à l'intérieur des cours de trois crédits), le programme est présentement beaucoup plus ardu que les deux premières années des autres programmes de la Faculté des sciences, qui représentent normalement 66 crédits (63 si on intégrait les travaux pratiques des cours de première année à l'intérieur des cours de trois crédits).
- Au Québec, le programme qui précède l'admission aux sciences de la santé est le Diplôme d'études collégiales en sciences, et ce programme est le même pour tout le monde, que ce soit ceux qui visent les programmes de santé ou ceux qui visent les programmes scientifiques.
- Une charge de travail plus "normale" donnerait plus de temps aux étudiants pour s'impliquer dans des activités para-académiques, comme le bénévolat en milieu hospitalier, un genre de chose qui est bien vu notamment par les comités d'entrevue en médecine. Ceci est encore plus vrai pour les étudiants du groupe-pont (une clientèle non-négligeable au DSS on parle de 3-5 étudiants) qui doivent déjà ajouter 6 crédits de cours de français additionnels au programme régulier.
- Les frais de scolarité étant destinés à être payés au crédit dans le futur, une charge de travail plus normale rend le DSS moins rébarbatif, financièrement, par rapport aux autres programmes universitaires lors des 2 premières années (c'est-à-dire essentiellement au moment où les étudiants doivent choisir leur programme universitaire).
- La notion que le DSS doit être plus ardu car il doit servir de "filtre" pour l'admission dans les programmes de sciences de la santé se heurte aux objections suivantes: (1) Tel que mentionné précédemment, au Québec il n'y a pas de "programme-filtre", le DEC étant le même pour tout le monde; (2) la cote Z sert déjà de filtre; (3) le fait de devoir prendre un nombre relativement grand de crédits dans toutes les disciplines scientifiques et dans les mathématiques et statistique, plutôt que de se concentrer sur la discipline scientifique que l'étudiant aime ou dans laquelle il performe bien (spécialisation) représente en soi un filtre; et (4) le filtre engendré par la charge de travail ardue peut déjà être contourné par les étudiants qui choisissent de faire le DSS en 3 ans, ce qui cause des problèmes d'ailleurs car il devient difficile pour les comités d'admission (en médecine par exemple) de comparer les étudiants qui font leur DSS en 3 ans versus ceux qui le font en 2 ans; avec une charge de travail normale, la stratégie de faire le DSS en 3 ans perdra son sens et la durée des études deviendra plus uniforme pour les gens compétitionnant pour les places limitées des programmes contingentés, comme la médecine.

#### Changements dans la description des objectifs :

L'orthophonie disparait de la liste des programmes de santé accessible après le DSS. Bien que l'orthophonie soit couverte par l'entente interprovinciale pour l'admission des francophones des maritimes dans les programmes de santé des universités québécoises, cette discipline exige un plein baccalauréat incluant des cours de linguistique comme condition d'admission. Le DSS ne donne pas cette formation. Historiquement, les candidates et candidats pour l'orthophonie détenaient un baccalauréat en psychologie avec une bonne composante de cours au choix en linguistique. Donc, la nouvelle description ne parle plus de l'orthophonie. De plus, la nouvelle description inclut la Nouvelle-Écosse et l'Ile-du-Prince-Édouard dans la liste des provinces, car celles-ci font partie de l'entente interprovinciale avec le Nouveau-Brunswick (Il peut y avoir confusion: l'entente s'appelle Québec – Nouveau-Brunswick, mais elle inclut quelques places réservées pour la N.É. et l'I.P.É.).

## Insertion du cours FSCI1003:

Pour remplir l'OFG 1, ce cours devient obligatoire en première année de tous les programmes reconfigurés de la Faculté des sciences. Pour faciliter le transfert des finissants du DSS à l'un ou l'autre de ces programmes, le DSS devrait contenir le cours lui aussi.

#### BICH2023 devient obligatoire:

L'ancienne option entre BICH2023 et PHYS2363 est remplacée par l'obligation de prendre BICH2023 afin de faciliter le transfert du DSS au baccalauréat en biochimie ou au baccalauréat en biologie une fois le DSS terminé. Les statistiques des années passées montrent que plus de deux-tiers des finissants du DSS qui transfèrent à un autre programme de l'Université le font à l'un ou l'autre de ces deux baccalauréats.

## Liste des cours au choix (disciplines principale et connexes) en 2<sup>e</sup> année :

L'ancienne « liste » des cours au choix en 2<sup>e</sup> année comportait quelques anomalies : absence d'une définition de ce qu'est un cours de « science humaine »; et obligation de prendre un cours de psychologie et un cours de sociologie pour les étudiants visant la médecine alors que ni le comité d'attestation des études ni les comités d'admission des facultés de médecine au Québec ne vérifiaient ce prétendu préalable. Nous proposons que les cours aux choix soient maintenant pris à partir d'une liste définie de cours à option. La nouvelle liste inclut des cours de psychologie et de sociologie comme il était recommandé dans l'ancienne formulation. Elle inclut aussi des cours de langue (ANGL) et de philosophie, comme il était recommandé dans l'ancienne formulation. Elle continue d'inclure l'option des cours BIOL2133 et BIOL2233 *Physiologie humaine I* et *II* (mais maintenant désignés comme disciplines principales plutôt que comme "sciences humaines"). Presque tous les cours ainsi listés se retrouvent aussi dans les listes de cours de 4<sup>e</sup> année des programmes de baccalauréat appliqué en techniques de laboratoire médical, techniques radiologiques, et thérapie respiratoire, de telle sorte que les finissants du DSS qui seraient admis dans l'un ou l'autre de ces trois baccalauréats pourraient avoir déjà fait une bonne partie de leurs cours de 4<sup>e</sup> année.

#### 4. La formation générale

Cette partie de l'Énoncé de programme constitue la justification des moyens utilisés pour répondre aux exigences de la formation générale. Les cours, activités ou contenus de cours qui permettent la réalisation de chaque objectif sont décrits. Les cas où les cours de la formation fondamentale répondent aux exigences de la formation générale sont clairement indiqués et expliqués.

Le programme, étant d'une durée de seulement deux ans et devant répondre à des objectifs de formation bien précis, ne peut pas remplir tous les objectifs de la formation générale. Cependant, certains objectifs peuvent quand même être remplis par les cours déjà existants dans le programme, tel que décrit ci-dessous. Dans certains cas, l'objectif ne peut être atteint que par un cours à option, et bien sûr il n'y a pas de garantie que ce cours à option sera choisi par l'étudiant; dans de tels cas, l'étudiant qui transférera à un autre programme de l'Université après son DSS devra s'assurer que l'objectif soit atteint à l'intérieur de son nouveau programme.

#### 4.1 Initiation au travail intellectuel universitaire

Cette formation est assurée par un cours récemment créé par la Faculté des sciences, FSCI1003 Init. aux études en sciences, qui permettra aux étudiantes et étudiants de se familiariser avec les bonnes habitudes de travail (étude, préparation des examens, prise de note, gestion du stress, etc.), l'emploi des ressources de la bibliothèque et enfin une partie plus spécifique aux disciplines scientifiques (rédaction de travaux, résolution de problèmes, carrières, etc.). Ce cours sera obligatoire en 1ère année.

## 4.2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation

Il n'y a aucun cours de la formation fondamentale qui répond à cet objectif dans le cadre de ce programme. Dans le cadre d'un éventuel baccalauréat, l'étudiante ou l'étudiant devra s'assurer de répondre à cet objectif après son transfert.

### 4.3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne

Cet objectif pourrait être atteint par un des cours optionnels (des disciplines connexes) suivants: PHIL2235 Éthique, ou SCPO1000 Science politique I, ou SOCI1000 Introduction à la société, ou SOCI2370 Sociologie de la santé. Dans le cadre d'un éventuel baccalauréat, l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas suivi l'un de ces quatre cours devra s'assurer de répondre à cet objectif après son transfert.

#### 4.4. Initiation à la multidisciplinarité et/ou à l'interdisciplinarité

Pour les fins de ce programme, nous estimons que l'étudiante ou l'étudiant atteint cet objectif par n'importe quel cours à option suivis dans le cadre des disciplines connexes (en autant qu'il ne s'agisse pas d'un cours qui ait déjà répondu à l'OFG 3 ou l'OFG9), lesquelles apportent un point de vue complémentaire aux disciplines scientifiques vis-àvis du monde de la santé.

## 4.5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences

De par sa nature, le programme répond à cet objectif. L'étudiante ou l'étudiant inscrit à ce programme atteint cet objectif par la réunion des contenus des cours de sciences et mathématiques de la discipline fondamentale et particulièrement par le cours *MATH1173* Calcul intégral.

## 4.6 Sensibilité aux arts et lettres

Il n'y a aucun cours de la formation fondamentale qui répond à cet objectif dans le cadre de ce programme. Dans le cadre d'un éventuel baccalauréat, l'étudiante ou l'étudiant devra s'assurer de répondre à cet objectif après son transfert.

## 4.7 Capacité de penser logiquement et de manière critique

Le programme entier est basé sur des méthodes d'apprentissage ainsi que des activités pédagogiques amenant l'étudiant à penser logiquement et de manière critique. Cette

approche est progressive; elle débute par la résolution de problèmes simples en 1ère année et progresse dans des cours plus avancés. Les étudiantes et les étudiants sont amenés à développer leur jugement et leur capacité d'analyse d'un problème ou de résultats expérimentaux. Cet objectif peut être atteint par l'un ou l'autre des cours BIOL1223 Introduction à la biologie II ou BIOL1243 Anat. physiol. humaines II selon le choix de l'étudiante ou de l'étudiant.

## 4.8 Capacité de s'exprimer en français

Cette formation sera fournie par les deux cours de français (FRAN1500 Communication orale et FRAN1600 Communication écrite) visant respectivement les aspects linguistiques écrits et oraux particulièrement requis dans les cours universitaires scientifiques et le marché du travail. Ces deux cours sont obligatoires dans la première année du programme.

#### 4.9 Capacité de s'exprimer en anglais

Cet objectif peut être atteint par le cours *ANGL1022 Language*, *writing and reading* ou un autre cours ANGL de niveau supérieur selon les résultats au test de classement. Ce cours fait partie de la liste des cours à option. Dans le cadre d'un éventuel baccalauréat, l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas suivi ce cours devra s'assurer de répondre à cet objectif après son transfert.

Tableau III Détails de la formation générale dans le D.S.S.

Tableau III Détails de la formation générale dans le D.S.S.			
Objectifs de formation générale et/ou cours au choix	Cours permettant d'atteindre l'OFG	Note	
OFG 1 – Initiation au travail intellectuel universitaire: atteint par un cours obligatoire de la Formation générale	FSCI1003 Init. aux études en sciences		
OFG 2 – Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation: le programme ne permet pas d'atteindre cet objectif		(1)	
OFG 3- Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne: peut être atteint par quatre cours à option de formation fondamentale (disciplines connexes)	PHIL2235 Éthique, ou SCPO1000 Science politique I, ou SOCI1000 Introduction à la société, ou SOCI2370 Sociologie de la santé (si un de ces cours est choisi)	(1)	
OFG 4 – Initiation à la multidisciplinarité et/ou à l'interdisciplinarité: atteint par la réunion des contenus des cours du programme mais en particulier par les cours à option des disciplines connexes	L'ensemble des cours des disciplines connexes (en autant qu'il ne s'agisse pas des cours qui aient déjà répondu aux OFG 3 ou 9)		
OFG 5 – Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences: atteint par la réunion des contenus des cours de la formation fondamentale et en particulier par un cours obligatoire de la discipline principale	MATH1173 Calcul intégral		
OFG 6 – Sensibilité aux arts et lettres : le programme ne permet pas d'atteindre cet objectif		(1)	

OFG 7 – Capacité de penser logiquement et de manière critique : atteint par la réunion des contenus des cours de la formation fondamentale et de façon particulière par un des cours à option de la discipline principale	BIOL1223 Introduction à la biologie II ou BIOL1243Anat. physiol. humaines II	
OFG 8 – Capacité de s'exprimer en français: atteint par les cours obligatoires de la formation générale	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite	
OFG 9 –Capacité de s'exprimer en anglais: peut être atteint par un cours à option des disciplines connexes	ANGL1022 (ou un cours ANGL de niveau supérieur selon les résultats au test de classement) (si un cours ANGL est choisi)	(1)

<sup>(1)</sup> Si cet objectif n'est pas rempli dans le cadre du DSS et que l'étudiante ou l'étudiant poursuit ses études dans le cadre d'un programme de baccalauréat, elle ou il devra s'assurer d'atteindre cet objectif par un cours de 3 crédits du programme ou en choisissant un cours tiré de la Banque de cours des objectifs de formation générale.

Le programme de DSS tel que décrit dans cet énoncé permet à l'étudiante et l'étudiant d'atteindre 5 OFG. De plus, les objectifs 3 et 9 peuvent être atteints par certains cours à option du programme. Seuls les objectifs 2 et 6 ne peuvent être atteints d'aucune façon.

## 5. <u>Dérogation</u>

Toute demande de dérogation aux normes quantitatives et/ou qualitatives doit être circonstanciée et justifiée dans cette partie.

Aucune dérogation n'est demandée.

## PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par	Faculté/École : I	Faculté des sciences		_ le _	25 avril 2	.013
Département	: S	Secteur des program	mes spéciaux _			
Nom du prog	ramme:	_ Programme prép	aratoire aux sc	iences de la sant	té	
Profil du pro année du prog	<b>gramme</b> (Indiquer le ramme	tableau des cours	[obligatoires,	option, choix] e	t les crédits a	fférents pa
	Programme actue	el	P	Proposition de n	nodification	
1 <sup>re</sup> ANNÉE			1 <sup>re</sup> ANNÉE			
OBLIGATOIR		28 CR. MIN.		N FONDAMEN		
ou CHIM1014 CHIM1023 CHIM1071 CHIM1081 FRAN1500 <sup>(2)</sup> FRAN1600 <sup>(2)</sup> MATH1063 MATH1163 PHYS1103 PHYS1191 PHYS1303 PHYS1391 OPTION	Introduction à la chim Chimie générale II Labo de chimie générale II Labo de chimie générale Labo de chimie générale Communication orale Communication écrit Analyse math. appliq Analyse math. appliq Mécanique et chaleur T.P. de mécani. et de Électricité et magnéti T.P. d'électric. et mater des deux blocs suivants Anat. physiol. humai T.P. anat. physiol. humai T.P. anat. physiol. humai T.P. anat. physiol. humai T.P. anat. physiol. humai	rale I rale II e e quée I quée II c chaleur isme gnétisme 8 CR. MIN. c: ne I maine I ne II	CHIM1113 <sup>(1)</sup> ou CHIM1114 CHIM1123 MATH1073 MATH1173 PHYS1173 PHYS1373  Discipline pr Choisir l'un	Chimie généra Introduction à Chimie généra Calcul différer	le IA la chimie IA le IIA ntiel l agnétisme  à option suivants: humaines I humaines II	3 3 3
ou			FORMATIO	ON GÉNÉRALE	7 •	6 CR.
BIOL1111 BIOL1113 BIOL1211 BIOL1213	T.P. de biologie générale I Biologie générale I T.P. de biologie générale II		FRAN1500 <sup>(2)</sup>	Communication Communication Init. aux étude	n orale n écrite	3 3 <u>3</u> 9 CR.
CHOIX		3 CR. MIN.			TOTAL	33 CR.
	oins 3 crédits parmi les N, GERO, PSYC, SC		à ce con	nte ou l'étudian urs doit suivre 113. vis pour les exige	CHIM1114	au lieu de

(1)	L	'étu	ıdiante	ou l'	étudiant	n'ayant pas	le p	oréala	ble
	à	ce	cours	doit	suivre	CHIM1014	au	lieu	de
	$\mathbf{C}$	HIN	11013.						

(2) Voir l'avis pour les exigences en français.

## 2e ANNÉE

**OBLIGATOIRES** 

14 CR.

CHIM2413	Chimie organique I
CHIM2633	Chimie organique IIA
CHIM2682	Labo de chimie organique I
MATH2513	Algèbre matricielle appliquée
STAT2643	Stat appliquée sc. de la vie

**OPTION** 

6 CR. MIN.

Choisir l'un des deux cours suivants : BICH2023 Éléments de biochimie

011

PHYS2363 Électr., magnétisme, optique

Choisir l'un des deux cours suivants :

PHYS2523 Intro à ph mod. et optique ph.

ou

PHYS2964 Effets biologi. des radiations

**CHOIX** 

18 CR.

Choisir 9 crédits parmi les cours de sciences humaines, en particulier des cours de langue et de philosophie. Il est cependant permis de compter les cours BIOL2133 et BIOL2233 parmi la liste des cours de sciences humaines.

Choisir 9 crédits parmi les cours de sciences sociales (ECON, GERO, PSYC, SCPO, SOCI, TSOC). Les étudiantes et étudiants qui se destinent aux sciences médicales doivent suivre obligatoirement un cours de psychologie et un cours de sociologie.

TOTAL

38 CR. MIN.

GLOBAL

77 CR. MIN.

## 2<sup>e</sup> ANNÉE

# FORMATION FONDAMENTALE: Discipline principale: cours obligatoires

BICH2023	Éléments de biochimie	3
CHIM2413	Chimie organique I	3
CHIM2633	Chimie organique IIA	3
CHIM2682	Labo de chimie organique I	2
<b>MATH2613</b>	Algèbre matricielle	3
<b>STAT2673</b>	Stat appliquée sc. de la vie	<u>3</u>
		17 CR.

## Discipline principale: cours à option

Choisir l'un des deux cours suivants :

PHYS2523 Intro à ph mod. et optique ph. 3

ou

PHYS2963 Effets biol. des radiations

3 CR.

Choisir 0-6 crédits parmi les cours suivants:

BIOL2133 Physiologie humaine I BIOL2233 Physiologie humaine II

<u>3</u>

 $\frac{2}{0-6}$  CR.

3

## Disciplines connexes : cours à option

Choisir 6-12 crédits<sup>(3)</sup> parmi les cours de sciences humaines et sciences sociales suivants : ADMN1220, ANGL1022<sup>(4)</sup>, KNEP1102, PHIL2235, PSYC1000, PSYC1600, SCPO1000, SOCI1000, SOCI1100, SOCI2370, TSOC1000

6-12 CR.

TOTAL

32 CR.

GLOBAL 65 CR.

- (3) Choisir 6, 9, ou 12 crédits si respectivement 6, 3, ou 0 crédits des cours BIOL2133 et BIOL2233 ont été choisis.
- (4) Ou un cours ANGL de niveau supérieur selon les résultats au test de classement.

Nom:	NI:

## Feuille de route pour le programme: DSS (Diplôme des sciences de la santé)

Tableau 1 : Tableau des cours par année

Première année (33 c	erédits)	Cr.	Note
I. Formation fondam	entale		
A. Discipline prin	cipale – Cours obligatoires		
	Chimie générale IA	3	
(ou CHIM111	14 Introduction à la chimie IA	ou	
si le préalabl	le de CHIM1113 n'a pas été réussi au secondaire)	4	
CHIM1123	Chimie générale IIA	3	
MATH1073	Calcul différentiel	3	
MATH1173	Calcul intégral	3	OFG 5
PHYS1173	Mécanique	3	
PHYS1373	Électricité et magnétisme	3	
	*		
	cipale: Cours à option		
The second control of	s deux blocs suivants :		
BIOL1143	Anat. physiol. humaines I		OFG 7
BIOL1243	Anat. physiol. humaines II	6	
ou			
BIOL1123	Introduction à la biologie I		
BIOL1223	Introduction à la biologie II		
II. Formation généra	ale : Cours obligatoires de formation générale		
FRAN1500	Communication orale	3	OFG 8
FRAN1600	Communication écrite	3	OFG 8
FSCI1003	Init. aux études en sciences	3	OFG 1

Deuxième année (32 c	erédits)	Cr.	Note
. Formation fondame	entale		
	cipale – Cours obligatoires		
	Éléments de biochimie	3	
CHIM2413	Chimie organique I	3	
CHIM2633	Chimie organique IIA	3	
CHIM2682	Labo de chimie organique I	2	
MATH2613	Algèbre matricielle	3	
STAT2673	Stat appliquée sc. de la vie	3	
	ipale: Cours à option		
	leux cours suivants :		
PHYS 2523	Intro à ph mod. et optique ph.	3	
ou		3	
	Effets biol. des radiations	-	
	ts parmi les deux cours suivants:	2	
	Physiologie humaine I	3	
BIOL2233	Physiologie humaine II		
B. Disciplines cor	nnexes: Cours à option (Choisir 6-12 crédits parmi:) (1)		OFG 4
ADMN1220	Introduction au management	3	
ANGL1022 <sup>(2)</sup>	Language, writing and reading	3	OFG 9
KNEP1102	Activité physique et santé	3	
PHIL2235	Éthique	3	OFG 3
PSYC1000	Introduction à la psychologie	3	
PSYC1600	Développement humain I	3	
SCPO1000	Science politique I	3	OFG 3
SOCI1000	Introduction à la société	3	OFG:
SOCI1100	Thèmes sociologiques	3	
SOCI2370	Sociologie de la santé	3	OFG :
TSOC1000	Introduction au travail social	3	
(1) Chois	sir 6, 9, ou 12 crédits si respectivement 6, 3, ou 0		
	ts des cours BIOL2133 et BIOL2233 ont été choisis.		
	n cours ANGL de niveau supérieur selon les résultats au		
	e classement.		

# Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de <u>DSS (Diplôme des sciences de la santé)</u>

À noter que le DSS étant un programme de deux ans, les étudiantes et étudiants ne sont pas tenus d'atteindre tous les objectifs de formation générale

	Objectif de formation générale (OFG)	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cr.	Note
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	FSCI1003 Init. aux études en sciences	3	Oblig.
OFG 2	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	Aucun cours n'y répond dans le cadre de ce programme.		
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	PHIL2235 Éthique, ou SCPO1000 Science politique I, ou SOCI1000 Introduction à la société, ou SOCI2370 Sociologie de la santé (si un de ces cours est choisi)	3	Option
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	L'ensemble des cours des disciplines connexes de ce programme sauf ceux qui répondent à d'autres OFG.	3	Option oblig.
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	MATH1173 Calcul intégral	3	Oblig.
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	Aucun cours n'y répond dans le cadre de ce programme.		
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique	BIOL1223 Introduction à la biologie II ou BIOL1243 Anat. physiol. humaines II	3	Option oblig.
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite	3	Oblig.
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 ou un cours ANGL de niveau supérieur selon les résultats au test de classement. (si un cours ANGL est choisi)	3	Option

#### Note1

Dans le cadre du Diplôme en sciences de la santé, vous devez compléter <u>56</u> crédits de formation fondamentale et <u>9</u> crédits de formation générale. Ce programme de deux ans ne permet pas d'atteindre tous les neuf (9) objectifs de formation générale exigés pour les programmes de 1<sup>er</sup> cycle d'une durée de 4 ou 5 ans. Le programme de DSS tel que décrit dans cet énoncé permet à l'étudiant et l'étudiant d'atteindre 5, 6, ou 7 OFG, car certains des cours de formation fondamentale permettent de satisfaire à ces objectifs de formation générale.

Dans le cadre de ce programme, la **formation fondamentale** permet d'atteindre **trois (3) OFG**: OFG4 au moyen de l'ensemble des cours à option choisis parmi les disciplines connexes sauf ceux qui répondent à d'autres OFG;

OFG5 au moyen du cours obligatoire de la discipline principale MATH1173;

OFG7 au moyen d'un des deux cours de la discipline principale BIOL1223 ou BIOL1243.

Les cours obligatoires de la **formation générale** permettent de répondre à **deux (2) OFG** : OFG1 au moyen du cours FSCI1003; OFG8 au moyen des deux (2) cours FRAN1500 et FRAN1600.

De plus, les **OFG 3 et 9** peuvent être atteints par certains **cours optionnels des disciplines connexes**: OFG3 peut être atteint au moyen d'un des quatre (4) cours à option PHIL2235, SCPO1000, SOCI1000 ou SOCI2370;

OFG9 peut être atteint au moyen du cours ANGL1022 ou d'un cours ANGL de niveau supérieur (selon les résultats au test de classement).

Les OFG 2 et 6 ne sont pas atteints dans le cadre de ce programme. Si vous poursuivez des études de baccalauréat à l'Université de Moncton, à la suite du DSS, vous devrez vous assurer de répondre aux objectifs de formation générale qui n'ont pu être remplis dans le cadre du programme de DSS, soit par des cours de la formation fondamentale de votre programme de baccalauréat ou des cours tirées de la Banque de cours des objectifs de formation générale.